



يابلادي
di.com

Mag

Mars 2011

Chassé-croisé migratoire

Le multiculturalisme vu par Geisser

Jumelles pour le caftan

Musique du sud du Maroc



Vers un Maroc démocratique ?

Leçon de vivre ensemble

Nicolas Sarkozy, Brice Hortefeux, Marine Le Pen nous donnent souvent des leçons sur la nécessaire intégration des immigrés (et leurs enfants) en France et sur le respect des principes fondateurs (en réalité définis dans les années 2000) de la République. Les signes religieux, surtout s'ils sont de près ou de loin islamiques, sont à proscrire. Ainsi un voile sur la tête est un signe religieux au même titre qu'une « khmissa » plus connue en France sous le nom de « main de Fatma ». Pour les supporters de l'AS Saint-Etienne, évitez les écharpes et les maillots de votre club préféré car vous risquez d'être assimilés au fascisme vert.

Ce délire politique a été savamment entretenu au niveau des médias pour faire de l'altérité, principalement religieuse, la source de tous les maux de la France. Il y a du chômage en France ? Attendez, nous allons organiser un débat sur l'identité nationale. Il y a de la délinquance ? Votons une loi contre le voile intégrale. Le déficit budgétaire ? Ne vous inquiétez pas, nous allons interdire la nourriture halal dans les cantines. Nous sommes envahis par la mal-bouffe islamique. La preuve, islamique rime avec Quick !

Tous ces débats stériles ont évidemment le don d'exaspérer bon nombre de Français de confession musulmane qui n'ont pourtant pas fait allégeance à Ben Laden, ni au Mollah Omar. Pour ma part, le seul homard que je connaisse, c'est celui qui officie avec Fred sur Canal+.

Le Mur des Lamentations à Mohammed V

Aéroport Mohammed V à Casablanca, le 3 Mars à 7h00. Je suis assis en salle d'embarquement attendant mon vol pour Paris prévu à 7h35. A côté de moi, un indien sikh porte un costume dans les tons de gris. Il a une barbe joliment tail-

lée et une moustache dont les bouts sont légèrement remontés. Un turban de couleur fushia sur la tête finit de lui donner un air de prince ... C'est assez rare de croiser un Indien sikh au Maroc mais après tout, nous sommes dans un aéroport, carrefour des cultures.

En face, un homme, la quarantaine, sort une petite sacoche et commence à bander son avant bras avec une sorte d'élastique. Je pense tout de suite à un diabétique qui doit se piquer. Un toxicomane n'oserait tout de même pas s'injecter une dose en plein aéroport, tout de même. Après un bref coup de fil, mes yeux croisent de nouveau l'homme qui a désormais tout le bras gauche bandé d'un ruban noir, et une petite boîte collée sur le front. Je comprends alors que c'est tout simplement un juif qui utilise un phylactère. Il va d'ailleurs ajouter la kippa et entame une prière, la Torah à la main. Un couple plus âgé le rejoint. La femme parlant hébreu porte un voile sur la tête. Le patriarche a une longue barbe et porte la kippa. Il entame lui aussi l'installation de son équipement rituel. Une jeune fille rejoint sa mère et s'installe sur un siège. Les deux hommes se dirigent vers la baie vitrée donnant sur le tarmac pour prier en balançant leur corps comme devant le Mur des Lamentations.

Cette scène qui surprendrait dans une gare à Paris ou à Lyon, semble complètement anodine ici, au Maroc. Les voyageurs, les policiers, le personnel de l'aéroport passent sans se soucier du rituel religieux. D'ailleurs pourquoi s'en soucier ? Quoi de plus inoffensif qu'une prière ? Allez expliquer cela à Marine Le Pen, Nicolas Sarkozy et de nombreux politiques français qui, à défaut de pouvoir améliorer le quotidien de leurs concitoyens, essaient de pourrir celui des musulmans de France.

Mohamed Ezzouak

LE MENSUEL

04 Photomaton

08 MRE

Rapatriements de Lybie : Mieux vaut tard que jamais

- 10 Marocains de Libye : Témoignages des rapatriés
- 12 Soldats coloniaux : Sarkozy ne tient pas ses promesses
- 13 Retour des MRE, un potentiel mis en valeur par l'Allemagne
- 14 Décristallisation, le parcours du combattant

16 Maroc

Heure d'été, 2011 dans le flou !

- 18 Driss El Yazami : A la tête du Conseil des droits de l'Homme

20 Dossier : Vers un Maroc démocratique ?

28 Chronique Satirique

30 International

Le multiculturalisme en questions

- 32 Débat sur l'Islam à l'UMP, ou l'art de gagner la présidentielle
- 33 Journée sans immigrés, une deuxième édition sans grand succès

34 Focus : Désir de partir, espoir de revenir

40 Economie

Alstom et le Maroc, des liens étroits qui vont se resserrant

- 42 Export du sucre, Un business lucratif au Maroc
- 43 Privatisations, Pour alléger le déficit public marocain ?

44 Portrait : Sineb el Masrar

46 Sport

Samir Azzimani : Les JO de Sotchi en ligne de mire

- 48 Le Maroc et les sports d'hiver
- 50 Éliminatoires CAN 2012 : Algérie - Maroc, un derby lourd d'enjeux

52 Culture

La richesse musicale du Sud

- 54 Fespaco 2011 : « Pégase » remporte l'étalon d'or
- 55 Roschdy Zem et Jamel : dans les prochains films de Rachid Bouchareb

56 Agenda

57 Yabiladies

Le supplément féminin

Mag

Directeur de la publication

Mohamed Ezzouak

Rédacteur en chef

Frédéric Schmachtel
redaction@yabiladi.com

Secrétaire de rédaction

Julie Chaudier

Rédaction

Ristel Edimo
Ghita Ismaïli
Oumar Baldé
Yann Ngomo
Elimane Sembene

Conception graphique

Maghnia Zerouh

Directeur technique

Marouane Benabid

Conception web

Mohammed Reda Biya
Anouar-Charif Zekri

Direction commerciale

Salma Sentissi
salma@yabiladi.com

Yabiladi Mag est édité par

Web Stratégie
8 Rue Assad Bnou Zarara
Maârif 20330
Casablanca Maroc



Lalla Khadija

La princesse Lalla Khadija a célébré son quatrième anniversaire le 28 février dernier. La fille du roi Mohamed VI a eu le droit pour l'occasion à une salve de 21 coups de canon tirés depuis le palais royal de Rabat. Une foule est même venue profiter du spectacle.



 **Assia Bensalah Alaoui**

L'ambassadrice itinérante du Maroc était l'invitée de France 24, le 26 février 2011, pour s'exprimer sur les manifestations du 20 février. Pour elle, des milliers de Marocains sont d'abord sortis dans la rue par solidarité avec les peuples tunisien et égyptien (SIC).



 Taïeb Cherkaoui

Après les événements du 20 février au Maroc, la sortie du ministre de l'Intérieur était très attendue. Et le moins que l'on puisse dire est que celle-ci s'est voulue transparente et apaisée. Le ministre a tenu à rappeler que les manifestations se sont déroulées de manière pacifique et que les violences qui ont eu lieu étaient l'œuvre de fauteurs de troubles.



 Mbark Bousoufa

La future destination de l'international marocain a de quoi en surprendre plus d'un. Mbark doit s'envoler vers la Russie pour évoluer au sein du Anzhi Makhachkala avec, à la clé, un salaire annuel de 3 millions d'euros. Le club russe aurait déboursé 12 millions d'euros pour s'attacher ses services. Ce serait alors le plus gros transfert d'un joueur marocain.



Rapatriements de Lybie

Mieux vaut tard que jamais

Même si le Maroc a tardé à rapatrier ses ressortissants de Lybie, le Royaume peut se targuer d'avoir réussi à mener la plus grande opération de rapatriement de son histoire. La forte présence de Marocains en Libye y est pour beaucoup.

Par Oumar Baldé

L'arrivée dimanche 6 mars, à l'aube, au port Tanger-Med du premier ferry en provenance de la Libye, avec à son bord quelque 1511 passagers, a été le point d'orgue du dispositif de rapatriement des Marocains établis en dans le pays de Kadhafi. Il n'a été mis en œuvre qu'après un temps d'observation voire « d'hésitation » des autorités.

Attentisme ou temps d'observation ?

La Libye s'est très vite embrasée. Dès la mi-février, les chancelleries des pays comptant de nombreux ressortissants dans ce pays ont commencé à rapatrier leurs citoyens. C'est le cas notamment de l'Italie, voisine méditerranéenne de la Libye, de la France, du Portugal mais aussi de la Turquie, de la Chine, de la Corée et de la Russie.

Le Maroc, un des pays qui comptent le plus grand nombre de ressortissants en Libye - entre 100 et 170 milles - restait, lui, assez hésitant : le Maroc. Ce n'est que pendant le week end du 19 au 20 février qu'« une cellule de crise [est] mise en place au ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ». L'annonce a été faite le lundi 21 par Abdelfetah Sahibi, directeur des émigrés au ministère en charge de la Communauté marocaine résidant à l'étranger.

Cette cellule a été mise en place mais aucun rapatriement n'est encore organisé. Le 22 février, le département de Mohamed Ameer fait savoir qu'une « aide » est disponible pour les personnes qui en auraient besoin et qui en feraient demande. Concrètement, il s'agit de leur offrir des billets d'avions vers le Maroc.

La Royal Air Maroc annonce le même jour, l'augmentation de son « offre en capacité » au départ et vers Tripoli, avec la mise en service d'avions ayant un grand nombre de places pour ramener le plus de personnes possible d'une Libye gagnée par la terre.

Come back

Le jeudi 24 février, Mohamed Ameer lui-même annonce le début de l'opération de rapatriement des Marocains de Libye. Son ministère a établi un pont aérien entre Tunis et Casablanca via, notamment, les avions de la RAM. Seules 300 personnes, à en croire le ministre des MRE, auraient demandé, à ce moment là, assistance.

Les choses s'accélérent tout à coup, comme si tous

les Marocains de Libye voulaient revenir, poussés par l'aggravation de la situation. Lundi 28, l'Etat marocain affrète deux grands ferrys de la Comanav pour sortir ses citoyens de l'enfer libyen.

L'un part de Gênes, en Italie, l'autre de Sète, en France, en direction respectivement de Benghazi, à l'est de la Libye, et de Tripoli, la capitale. Les deux navires doivent alors récupérer des Marocains et des ressortissants étrangers de pays amis comme la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, mais aussi des Egyptiens, Tunisiens, Algériens, de même que des Palestiniens et des Libyens.

Sur place, l'enlèvement progressif de la situation complique l'organisation des secours. Les services consulaires du Royaume sont vite débordés. L'attente est quasi insupportable pour certains. Près de 4000 passagers embarquent à bord des deux navires et mettent le cap sur Tanger-Med pour un voyage de quatre jours.

Une couteuse « opération du cœur »

Le dimanche 6 mars, tous débarquent dans le port de destination, au nord du Maroc. C'est l'occasion pour les autorités de dresser un premier bilan de l'opération face aux nombreux journalistes venus couvrir « l'événement ». Evénement car cette opération de rapatriement est la plus grande de toute l'histoire du Maroc, indique le ministère des MRE.

Conséquence immédiate : un coût de 30 millions de dirhams, soit près de 10% du budget annuel de financement et d'investissement du ministère en charge de la communauté marocaine établie à l'étranger. Le transport par bateau représente à lui seul 24 millions de dirhams.

9000 Marocains rapatriés

Six autres millions ont été consacrés aux frais sanitaires d'accueil à Tanger-Med et aux deux centaines d'autocars réquisitionnés pour acheminer les rapatriés vers leurs régions d'origine au Maroc. Les frais de transports aériens ont également pris leur part du budget.

Ils sont 5000 à avoir regagné le Maroc par les airs, indique M. Ameer. Ce nombre, ajouté aux passagers des deux ferrys, porte à 9000 le total des Marocains revenus depuis le début de l'insurrection populaire dans la Jamahiriya. Selon le ministère, des opérations de rapatriement seront organisées tant que la situation l'exigera. ■

Marocains de Libye

Témoignages des rapatriés

Près de 4000 Marocains ont été rapatriés de Libye par bateau. Pour ces rescapés de la terreur, c'est la délivrance mais également l'inquiétude. Quel avenir les attend dans leur pays d'origine ? Reportage.

Par Oumar Baldé

Ils ont pu échapper à l'enfer qu'était devenu pour eux leur pays d'accueil, la Libye.

Ils, ce sont ces Marocains qui ont eu la chance d'embarquer dans deux bateaux affrétés par le Maroc pour le rapatriement de ses ressortissants. Les deux navires ont accosté dimanche 6 mars, au port Tanger-Med. Le premier, parti de Benghazi avec à son bord 1511 passagers (dont 93 non-Marocains) a accosté vers 6h au petit matin, tandis que les 2020 passagers du second bateau ont pu fouler le sol marocain vers 17h.

Sur les visages de ces rescapés de la terreur se lisent aussi bien la joie de regagner la mère patrie que la fatigue d'un voyage de quatre jours. Une douce pluie les accueille et tous se précipitent sous

une grande tente où une collation les attend. L'occasion également de confier aux nombreux journalistes présents les épreuves qu'ils ont endurées.

Revenus les poches vides

Moustapha Kharfaoui, originaire de Beni Mellal, travaillait pour une compagnie pétrolière dans le désert libyen, à Ajdabia. A l'instar de presque tous les rapatriés, il confie avoir « tout laissé là-bas, argent et maison » alors qu'il a passé une dizaine d'années dans ce pays. Pire, il avait fait venir sa femme à peine « cinquante jours » avant que les émeutes n'éclatent. Mohammed Baia, 46 ans, dont 11 passés en Libye, travaillait lui aussi pour une compagnie pétrolière. L'homme dit avoir été « dépossédé de [ses] 6000 euros sous la menace d'un fusil ».



Témoins de l'horreur

Taoufiq, la quarantaine, a été témoin de l'horreur : « J'ai vu de mes propres yeux sept personnes qui ont été tuées. On les a sorties dans la rue, puis fusillées en public. » Ce propriétaire de café de 28 ans a passé 18 années dans son pays d'accueil. Il raconte avoir vu « des hommes armés qui entraient dans les maisons et n'hésitaient pas à tuer les femmes. » Quant aux enfants, « ils prenaient les plus costauds pour les emmener avec eux. »

Mais les rescapés marocains reconnaissent tout de même avoir été très chanceux, comparés aux « Subsahariens où aux Egyptiens », par exemple. Ils disent avoir été épargnés par les Libyens. Leurs témoignages corroborent donc la version des diplomates du Royaume en Libye selon lesquels il n'y aurait eu qu'un décès d'un jeune marocain de 20 ans, depuis le début des violences. La diplomatie marocaine en Libye fait toutefois l'objet des critiques de certains des rapatriés.

Ambassade contestée

Le personnel de l'ambassade du Maroc à Tripoli est notamment accusé de corruption. « [Il] ne nous a pas bien pris en charge. Il y a beaucoup de corruption à l'ambassade. Ils ont exigé de l'argent pour la procédure du retour. Est-ce normal dans ce contexte ? Ce sont des corrompus, ils se moquent des pauvres citoyens », peste une dame, la trentaine environ, serrée contre son mari qui laisse paraître des signes de fatigue.

Le débarquement a même des airs de rassemblement de grévistes. De petits groupes se forment à l'improviste et scandent des slogans tirant à boulets rouges sur les représentants du Maroc en Libye. Ces reproches gâchent parfois l'atmosphère de délivrance et de fête où les « vive le roi » ne cessent de fuser.

Que faire de l'avenir ?

S'ils ont eu la chance de revenir sains et saufs, les rapatriés marocains n'en sont pas moins inquiets pour leur avenir. L'appréhension est d'autant plus forte que certains connaissent encore mal le Maroc. Mounia, aujourd'hui âgée de 20 ans, est née en Libye : « c'est la Libye que je connais. J'aime trop ce pays », se désolait-elle.

La plupart de ces rapatriés, des jeunes en majorité, expliquent vouloir repartir dès que « le calme sera de retour » en Libye. Ils ont bon espoir de voir rapidement cesser les violences. Moins optimiste, Jawad pense plutôt que « la Libye est détruite ». Par conséquent, il vaut mieux « chercher du travail ici », se résigne le jeune plâtrier de 25 ans.

Il devra alors, à l'instar de tous ceux qui comptent recommencer une nouvelle vie au Maroc, s'armer de beaucoup de patience et faire appel à son expérience acquise à l'étranger. Le ministère des MRE, conscient de la nécessité de les intégrer, est, en effet, préoccupé en premier lieu par le sort des dizaines de milliers de Marocains encore en Libye, un pays à feu et à sang. ■



Retour des MRE

Un potentiel mis en valeur par l'Allemagne

S'installer et travailler au Maroc : oui, mais ... Les Marocains résidant en Allemagne, particulièrement, rencontrent de nombreux obstacles ne seraient-ce que linguistiques. Pourtant, des « success stories » existent et leur nombre devrait augmenter. Plus que d'autres pays, l'Allemagne soutient les projets de retour.

Par Frédéric Schmachtel

Les quelques 100 000 Marocains résidant en Allemagne comptent de nombreuses personnes hautement qualifiées. Les premiers Marocains sont venus dans les années 60. Leurs enfants, aujourd'hui adultes, sont entrés dans la vie active. Depuis, les années 90, des milliers de Marocains partent en Allemagne pour y faire leurs études, essentiellement dans l'ingénierie. Ils représentent même, dans l'enseignement supérieur allemand, la deuxième communauté étudiante des pays en transition, après les Chinois.

Réintégrer des experts, soutenir la création d'entreprise

Parmi ces Marocains, le désir de faire valoir ses compétences dans son pays d'origine est bien présent mais il se heurte à des difficultés parfois difficiles à surmonter. Arif Andaloussi, ingénieur d'Etat en génie civil est revenu au Maroc en 2001, à Nador, après ses études à Francfort, « J'ai dû me familiariser avec les normes marocaines en génie civil et avec le vocabulaire français utilisé dans ce domaine. De plus, les méthodes de travail auxquelles j'ai été habitué en Allemagne ont été difficiles à appliquer au Maroc », explique-t-il.

La coopération internationale allemande a reconnu le potentiel que représentent les diasporas. Dans ce cadre, le Centre pour la Migration Internationale et le développement (CIM) a pour mission de faciliter la réintégration d'experts de la diaspora dans leur pays d'origine. En 2007, ce programme a été lancé pour les Marocains résidant en Allemagne. Il est coordonné par la Chambre allemande de commerce et d'industrie au Maroc (AHK Maroc).

Outre la langue et les méthodes de travail, les obs-

tacles pour les MRE sont souvent d'ordre pratique : comment trouver un emploi au Maroc, avec un salaire comparable aux salaires en Allemagne ? L'AHK Maroc offre une aide au placement au Maroc. De plus, le programme CIM prévoit, sur une période maximale de 2 ans, un complément de salaire.

Depuis 2010, l'AHK Maroc coordonne un autre programme : Faciliter la Création d'Entreprises au Maroc (FACE). Il met au profit de porteurs de projets innovants une structure d'accompagnement. Il opère de l'idée jusqu'à l'implantation de l'entreprise au Maroc. La première année, 900 candidats ont envoyé leur dossier. 20% ont pu bénéficier des séminaires d'accompagnement, et les premières entreprises ont vu le jour.

La principale condition de sélection des candidats est la même pour CIM et FACE : un transfert de savoir-faire doit s'effectuer. « Un Marocain d'Allemagne qui veut ouvrir un restaurant au Maroc ne bénéficiera pas du soutien de la chambre. Par contre, s'il introduit des techniques innovantes, il peut devenir éligible », précise Moha Ezzabdi, conseiller en ressources humaines et réintégration à la AHK.

Réintégration des experts marocains, aide à la création d'entreprise, l'Allemagne investit des sommes considérables pour les Marocains de l'étranger. Pour soutenir le développement économique au Maroc, certes, mais aussi pour renforcer les positions allemandes au Maroc. Comme l'explique M. Ezzabdi, « pouvoir compter sur des employés qualifiés qui parlent allemand et connaissent le contexte marocain a déjà fait opter des investisseurs allemands pour le Maroc ». ■

Soldats coloniaux

Sarkozy ne tient pas ses promesses

Après un instant de « victoire symbolique » suite à la décision du gouvernement français de décrystalliser les pensions des anciens combattants des ex-colonies, les associations dénoncent le « machiavélisme de l'Etat ». Avec les procédures mises en place, les anciens soldats coloniaux risquent d'être très peu à bénéficier réellement de la décrystallisation. Par Ristel Edimo

Entrée en vigueur le 1er janvier dernier, la loi sur l'alignement de toutes les pensions des anciens combattants (dégrystallisation) quelle que soit leur nationalité n'apporte pas une pleine satisfaction aux associations défendant les droits des soldats coloniaux. L'Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF), la Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits (CATRED) et le Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (GISTI) relèvent l'insuffisance de la nouvelle disposition ainsi que son caractère « partiel ». Elles insistent sur l'hypocrisie inacceptable de l'Etat français, un véritable « machiavélisme du gouvernement ».

La loi restitue, certes, le droit des anciens soldats coloniaux mais les dispositifs de cette loi limiteront sans doute le nombre de personnes bénéficiant de la dégrystallisation. Le communiqué a été formulé après que des représentants de l'ATMF aient rencontré le conseiller social du ministère de la Défense le 7 janvier dernier.

Anciens combattants des ex-colonies, faites une demande de dégrystallisation !

Au lieu de décider d'augmenter le versement automatique des pensions des anciens soldats coloniaux, il faudra en faire la demande explicite. L'information doit par conséquent être largement diffusée, alors qu'aucun budget n'est prévu pour cela, sur les 80 millions accordés pour la mise en application de la loi. Selon le communiqué, le gouvernement aurait seulement « concédé de façon très vague qu'un décret fixerait des mesures d'information des bénéficiaires ».

Les 30 000 personnes concernées par la loi (10 000 anciens soldats coloniaux et 20 000 ayants droit, selon l'ATMF), devront donc s'informer et faire la démarche par eux-mêmes. L'ATMF craint donc qu'un grand nombre d'entre eux n'aient pas accès à cette information. De plus, les ayants-droit ont trois ans pour faire la demande de revalorisation auprès de l'administration. En outre, la loi ne prévoit pas d'effet rétroactif. Il n'y a pas de plan de compensation prévu « pour la discrimination opérée pendant plus de 50 ans ». La demande a pourtant été formulée depuis longtemps par plusieurs associations.

Ce n'est pas une première...

Des mesures de « dégrystallisation » figurent depuis des années dans plusieurs textes de loi. Jusqu'ici, elles avaient toujours été entachées de discrimination, une « cristallisation masquée » : d'abord en 1981, puis 2002, la dernière a été introduite en 2007. Elles ont été jugées anticonstitutionnelles par le Conseil Constitutionnel « au motif qu'elles instituaient une différence de traitement contraire au principe d'égalité, parce qu'assises sur le seul critère de la nationalité ».

En mai 2010, le Conseil Constitutionnel décide de mettre fin aux lois de « cristallisation » des pensions des anciens militaires et fonctionnaires originaires de l'ex-empire colonial français. La dégrystallisation a donc été introduite dans le projet de loi de finance 2011, afin de rétablir l'équité. Nicolas Sarkozy en faisait l'annonce officielle le 13 juillet dernier. Il avait pourtant promis alors une « égalité parfaite ». ■

Décrystallisation

Le parcours du combattant



Maître Abderrahim Chninif, docteur en droit public et avocat à Perpignan, est expert du droit des étrangers en France mais connaît également le droit marocain. Fort de son expérience à Perpignan, où il a son cabinet et où il défend notamment les retraités marocains en prise avec la CAF, l'avocat propose d'informer régulièrement nos lecteurs sur des problèmes juridiques qu'ils peuvent rencontrer en France et au Maroc. Pour ce numéro, nous lui avons demandé de nous apporter un éclairage historique et juridique sur la décrystallisation des retraites des anciens combattants des ex-colonies françaises.

La retraite du combattant n'est pas une retraite professionnelle. Il s'agit d'un avantage versé en témoignage de la reconnaissance nationale par le ministère en charge des anciens combattants. La retraite du combattant est attribuée à ceux qui ont combattu dans l'armée française pour une durée d'au moins 90 jours, sauf dérogations particulières. L'indice étant fixé à 41 points au 1er juillet 2009 et la valeur du point à 13,55 €, son montant annuel est de 555,55 €. Son montant n'est plus cristallisé depuis 2007. Elle se cumule avec les autres retraites professionnelles.

La retraite du combattant est attribuée aux anciens combattants résidant à l'étranger, titulaires préalablement de la carte du combattant, dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 65 ans (ou 60 ans s'ils bénéficient d'une pension d'invalidité indemnisant une ou plusieurs infirmités imputables à des services accomplis au cours d'opé-

rations déclarées : campagne de guerre ou opération de maintien de l'ordre hors métropole).

La retraite du combattant est incessible et irréversible. La demande doit être faite auprès des services du consulat ou de l'ambassade de France dans le pays concerné. Elle doit être constituée du formulaire adéquat, d'une copie de la carte du combattant, d'un extrait d'acte de naissance récent, et d'une copie de la carte nationale d'identité.

La cristallisation : la punition pour l'indépendance

Historiquement, les pensions servies à tous les fonctionnaires et aux militaires n'ayant pas fait le choix de la nationalité française ont été « cristallisées » suite à l'indépendance des territoires dont ils étaient originaires. Cette cristallisation a consisté à figer à la fois la valeur du point, l'indice

et les règles juridiques permettant de calculer le montant d'une pension. La plupart des pensionnés concernés par ces textes de cristallisation ont servi sous le drapeau français pendant l'une des deux guerres mondiales, le conflit indochinois ou la guerre d'Algérie. Ils ont donc le statut d'ancien combattant.

Cependant, cette cristallisation a été source d'une double inégalité de traitement : entre Français et ressortissants des territoires devenus indépendants, et entre les ressortissants de ces différents territoires du fait de dates de cristallisation différentes et de différence des niveaux d'indice. La différence des niveaux d'indice et des revalorisations successives par pays débouchait sur des aberrations au regard de la parité de pouvoir d'achat : un Sénégalais ou un Djiboutien (pensions cristallisées respectivement en 1975 et 1977) reçoit une pension bien plus élevée qu'un Marocain, alors même que la vie est plus chère au Maroc.

Plusieurs textes non publiés au Journal Officiel ont revalorisé progressivement lesdites pensions entre 1971 et 1994, sans pour autant les aligner sur le niveau français.

Une cristallisation non-conforme aux droits de l'homme

Cette discrimination ou inégalité de traitement touchait même les ressortissants de pays bénéficiant d'un traitement privilégié sur la base des accords d'association et de coopération comme la Turquie, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Or, ces accords incluent le principe de la prohibition de toute discrimination fondée sur la nationalité. De même, l'inégalité de traitement était jugée comme contraire aux articles 14 de la convention européenne des droits de l'homme et 1er du Protocole n° 1 par la Cour de Justice européenne et le Conseil d'Etat, le 30 novembre 2001. Il en va de même lorsque c'est la conjointe survivante d'un ancien combattant qui demande la revalorisation de la pension de réversion (Conseil d'Etat, 6 février 2002).

Après plusieurs condamnations de la France par les instances européennes, la loi de finances 2007 avait opéré une « dé cristallisation » totale des seules « prestations du feu » - pension militaire d'invalidité et retraite du combattant - à l'exclusion des pensions militaires de retraite.

Saisi d'une question prioritaire de constitution-

nalité, le Conseil constitutionnel a déclaré le dispositif contraire au principe d'égalité des lois en ce qu'il instituait une différence de traitement entre anciens combattants français et étrangers. Le Président de la République a annoncé, le 13 juillet 2010, l'alignement de l'ensemble des pensions. Le gouvernement a abrogé, dans le cadre de la loi de finances pour 2011, la totalité des dispositions législatives de cristallisation et a harmonisé, à compter du 1er janvier 2011, la valeur du point de pension, ainsi que les indices servant au calcul des pensions en prenant des critères et valeurs identiques à ceux applicables aux ressortissants français. La loi de finances pour 2011 permet donc à 32 000 militaires et combattants de bénéficier d'une égalité complète des pensions de retraite pour un coût estimé à 82 M € en 2011, 100 M en 2012 et 125 M en 2013.

Dé cristallisation : Nouvelle bataille administrative

Cependant, l'alignement et la dé cristallisation ne sont pas automatiques car il faut que les intéressés en fassent une demande expresse. Ce qui prive, bien sûr, plusieurs personnes des fruits de cette réforme puisqu'il s'agit d'une matière particulièrement complexe. D'ailleurs, les modalités d'information et sa mise en œuvre ne sont pas précisées.

Il sera noté que la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) avait considéré qu'une différence de traitement pouvait naître d'un accès plus ou moins aisé à l'information concernant la revalorisation des indices. La HALDE avait recommandé alors explicitement de « mettre en place une campagne d'information des personnes concernées afin de leur permettre un égal accès à leurs droits ».

La Cour des comptes, quant à elle, déplore un défaut d'information des bénéficiaires potentiels de l'alignement des indices et recommande qu'il soit procédé à un alignement d'office.

En effet, le choix du gouvernement français d'exiger une demande expresse des intéressés pour procéder à l'alignement du niveau de l'indice vise, de manière pragmatique, à vérifier la réalité du droit à pension tout en prenant en compte les charges de gestion disproportionnées qui seraient induites par un réexamen généralisé des dossiers, pour des montants in fine minimes. ■



Heure d'été

2011 dans le flou !

Le Maroc passera-t-il à l'heure d'été cette année ? Si oui, quand cela aura-t-il lieu ? Comment cela se passera-t-il pendant le mois de ramadan ? Autant d'interrogations qui restent, jusqu'ici, sans réponses.

Par Ristel Edimo

Plusieurs années après sa suppression, l'heure d'été a été réinstaurée au Maroc le 1er juin 2008. Initialement prévue du 1er juin au 28 septembre, l'heure d'été avait pris fin le 1er septembre, à la veille du Ramadan. L'année suivante, elle s'étalait sur la période allant du 1er juin au 21 août, précédant ainsi de 24 heures le mois sacré. En 2010, dès le 2 mai, le Maroc passait à l'heure d'été. Celle-ci a pris fin le 8 août, trois jours avant le début du jeûne.

Economie de ressources énergétiques...

Pour des raisons d'économie d'énergie, plusieurs pays appliquent le changement horaire. Le Maroc s'inscrit d'autant plus fortement dans cette logique qu'il importe plus de 90% de ses besoins énergétiques. La très forte hausse de la consommation d'énergie pendant les quatre premiers mois de 2008 a été l'élément déclencheur du passage à l'heure d'été au Maroc. Il avait permis de réaliser une économie d'éner-

gie de 80 MW, soit la consommation électrique d'une ville comme Meknès.

Le passage à l'heure d'été, cette année, serait d'autant plus urgent que le budget de l'Etat est actuellement insuffisant pour financer les besoins énergétiques, confiait M. Saïd El Oufir, directeur des combustibles et des carburants au ministère de l'Energie dans une interview accordée à Reuters. Par ailleurs, la hausse du prix baril de pétrole, depuis le début de l'année, accentue le besoin d'économies. Le Maroc n'est pas le premier à faire face à ce genre de difficultés.

En France, c'est le choc pétrolier de 1973 qui a poussé le gouvernement à rétablir l'heure d'été. Elle est en vigueur du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre, comme dans la majorité des pays européens. Tout y est bien organisé, contrairement au Maroc.

Pour cette année, c'est encore le flou

Le Royaume ne dispose pas encore d'un système bien défini. Jusqu'à présent, les choses sont encore faites dans l'incertitude. Le ministre de la Modernisation des Secteurs Publics, Mohamed Saâd El Alami, a expliqué que ces trois dernières expériences constituaient un « test », dans une interview accordée à l'hebdomadaire Actuel, en février dernier. Cependant, nous sommes au mois de mars et aucune décision n'a encore été prise.

Le chef de division de la Certification des procédures et usagers, M. Mohamed Nacim, confirme les trois scénarios évoqués par le ministre. Le premier porte sur l'adoption de l'heure GMT+1 sur toute l'année. Le deuxième consiste à s'aligner sur l'UE, c'est-à-dire, avoir une heure d'hiver et une heure d'été. Le troisième repose sur l'idée de revenir à l'heure d'hiver dès le Ramadan, dans le souci de prendre en considération le contexte socioculturel marocain. « Nous n'avons encore rien décidé, car il y a beaucoup de paramètres à prendre en compte. Une fois que nous l'aurons fait, nous présenterons notre décision au Conseil du gouvernement », ajoute M. Nacim.

La question de l'établissement d'un « sys-

tème définitif » est complexe dans le contexte d'un Maroc partagé entre mondialisation et contrainte religieuse. Les accords internationaux multipliés par le Royaume ces derniers temps, pour des raisons économiques, vont certainement influencer son choix parmi les différents scénarios.

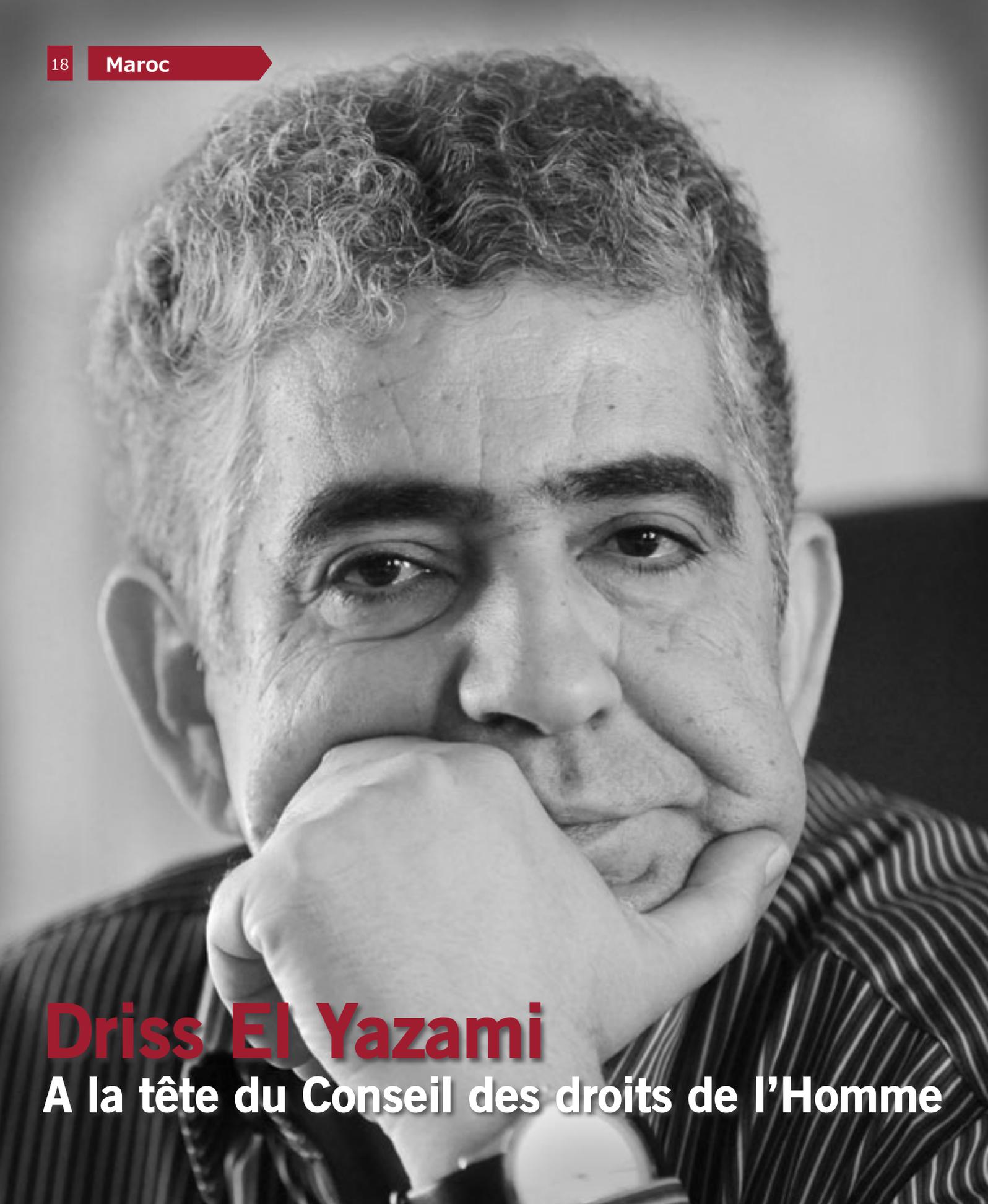
Difficile choix

Primo : l'adoption de l'heure GMT+1 sur toute l'année. Cette option serait bénéfique pour le Maroc dans ses rapports avec ses partenaires commerciaux mais le problème du Ramadan ne sera pas résolu : lorsque le jeûne sera en plein été les journées seront plus longues et les nuits plus courtes.

Secundo : le modèle UE (heure d'hiver et heure d'été). Une alternative également avantageuse dans le cadre de l'accord de libre échange entre le Royaume et l'UE. Elle créerait une constance, tout au long de l'année, dans le décalage horaire entre les deux parties. Un avantage pour les affaires, mais là encore la donne religieuse n'est pas réglée. La question du ramadan en été susciterait certainement le mécontentement des Marocains, comme ce fut le cas en Tunisie en 2008. L'idée selon laquelle l'heure d'été pouvait être maintenue pendant la période de jeûne avait divisé les Tunisiens et depuis, la Tunisie n'est plus passée à l'heure d'été.

Tercio : le break dès le mois de ramadan. Si le Maroc adopte ce scénario, le peuple sera le plus satisfait. Cependant, le Maroc ne pourra pas réellement optimiser ses économies d'énergie, lui qui en a tant besoin, vue sa dépendance énergétique. L'Egypte a déjà mis en œuvre ce scénario.

A cinq mois du début du Ramadan, l'incertitude est totale quant à la possibilité d'un changement horaire cette année. A la question de savoir quel est le point fondamental qui rend difficile l'adoption d'un système définitif, le ministère répond qu'il n'y en a aucun. Pourtant, la difficulté apparaît clairement. Comment établir un système qui permette au Maroc de se positionner vis-à-vis de ses partenaires commerciaux, mais aussi satisfaire le peuple marocain ? ■



Driss El Yazami

A la tête du Conseil des droits de l'Homme

Le Maroc dispose d'un nouvel organisme de défense des droits de l'Homme : le Conseil national des droits de l'Homme. Il prend le relais du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) mais dispose d'une marge de manœuvre plus large. A sa tête, Driss El Yazami, actuel président du CCME.

Par Oumar Baldé

Contrairement au CCDH qu'il remplace, le nouveau Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) n'a pas uniquement un rôle consultatif. Il jouit « de larges prérogatives dans les domaines de la protection et de la promotion des droits de l'Homme », fait savoir son secrétaire général, Mohamed Sebbar, nommé en même temps que le président du conseil, Driss El Yazami.

Ce conseil sera également constitué de représentants des pouvoirs publics, des partis politiques et de la société civile. Tous doivent œuvrer à la « protection et à la promotion des droits humains, y compris à la mise en œuvre des recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER) », ajoute Mohamed Sebbar. Le CNDH pourra notamment demander à la justice l'ouverture d'enquêtes pour violation des droits humains.

Wait and see !

Le CNDH, qui succède au CCDH créé en 1990 par Hassan II, semble a priori être synonyme d'avancée vers un plus grand engagement pour les droits de l'Homme au Maroc. Les militants des droits humains préfèrent toutefois rester prudents sur la question. « Nous allons examiner les statuts et donnerons ensuite notre point de vue sur cette instance et surtout sur son indépendance », a répondu Khadija Ryadi, présidente de l'Association Marocaine de Défense des Droits Humains.

Même son de cloches du côté de l'Organisation Marocaine de Défense des Droits de l'Homme. Sa présidente, Amina Bouayach, préfère attendre de voir plus clair sur les statuts du CNDH pour se prononcer. Elle dit toutefois reconnaître l'implication du secrétaire général et du président du nouvel organisme dans le mouvement des droits de l'Homme et dans de « grands dossiers ».

Le CCDH prédécesseur du CNDH

Le CCDH a été créé en 1990 et avait pour fonctions de proposer, recommander et impulser des avancées dans le domaine des droits de l'homme sans avoir le pouvoir de trancher ou de décider quoi que ce soit. Le prédécesseur du CNDH compte à son actif, toutefois, une réalisation majeure : la création de l'IER, en 2004, sur la base de l'une de ses recommandations. En 2006, le Roi a mis un terme aux fonctions de l'IER, une fois sa mission accomplie. Le CCDH a eu alors la tâche de mettre en œuvre les recommandations de l'IER. Aujourd'hui, certaines voire l'ensemble de ces recommandations pourraient intégrer la nouvelle constitution promise par le Roi.

El Yazami et le CCME ?

Les nouvelles fonctions de Driss El Yazami, par ailleurs nommé dans le tout nouveau Conseil économique et social, soulèvent cependant la question de ce qui adviendra du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger (CCME). Driss El Yazami préside le CCME depuis son instauration en 2007. Le mandat du conseil arrive à terme cette année et les travaux pour son avenir entrent dans une phase cruciale. En cumulant les fonctions, Driss El Yazami sera-t-il en mesure de mener à bien toutes ces tâches ? De source interne, il ne serait en tout cas pas question qu'il quitte ses fonctions à la tête du CCME pour le moment.

Mohamed Sebbar en position délicate.

Invité de l'émission « Daif wa hadath » sur France 24, le 8 mars 2011, Mohamed Sebbar a répondu à des questions parfois épineuses sur sa position au sein du nouveau Conseil. Pourquoi avoir accepté ce poste ? Par devoir et parce que les prérogatives du CNDH sont plus importantes que celles de son prédécesseur, le CCDH. Pourra-t-il assurer une réelle indépendance face à une éventuelle ingérence politique dans son travail ? Sebbar est resté confiant. « Le dahir garantit l'indépendance des membres du conseil » et elle « n'est pas seulement garantie par le texte mais aussi par les personnes ».

Quels sont les dossiers importants à traiter par le CNDH ? « Répondre aux attentes des associations marocaines des droits humains », a indiqué cet ancien président de l'une des plus importantes associations en la matière au Maroc : le Forum Vérité et Justice. User, aussi, du droit conféré au CNDH de visiter les prisons marocaines pour assurer qu'elles deviennent des établissements qui œuvrent pour « l'intégration des prisonniers dans la société ». ■



Vers un Maroc démocratique ?

C'était une sortie très attendue. C'était le premier grand discours royal après les manifestations du 20 février dont les revendications semblent être parvenues au plus haut sommet de l'Etat. Le 9 Mars 2011 sera-t-il une date historique ? Un revival de la Révolution du Roi et du Peuple ?

Nous avons interrogé différents acteurs politiques (Jamal Rhmani, Mustapha Ramid) des universitaires (Mohamed Darif, Najib Akesbi) et des membres de la société civile (Khadija Ryadi, les jeunes du Mouvement du 20 février) pour mettre en perspective ce projet de réforme stratégique.

Par Mohamed Ezzouak

Le Mouvement du 20 février, à défaut d'avoir été entendu par les défenseurs du statu quo, semble avoir été attentivement écouté par le Roi. Le souverain a d'ailleurs salué « le sens élevé de patriotisme dont fait preuve [le] peuple fidèle [...] avec sa jeunesse ambitieuse ».

Il semble que les principales revendications de cette jeunesse rentrent dans le projet de réformes annoncé dans le discours du 9 mars. Ainsi la plus emblématique sera la réforme constitutionnelle qui réconciliera enfin le cadre institutionnel avec les réalités de la société marocaine. Le Roi a, de ce fait, annoncé un agenda clair : une commission ad hoc devra rendre les résultats de ses travaux dans le courant du mois de juin prochain. Cette commission sera présidée par Abdelatif Mennouni qui entamera une concertation large avec « les partis politiques, les syndicats, les organisations de jeunes et les acteurs associatifs, culturels et scientifiques qualifiés ».

Le sujet de la régionalisation, également très attendu, a servi de rampe de lancement à la réforme constitutionnelle. Le Roi a insisté sur une refonte profonde, marquée par la constitutionnalisation de l'amazighité au Maroc, une nouvelle brique dans l'édifice de l'identité nationale marocaine. Une demande légitime des mouvements amazighs mais aussi du Mouvement du 20 février.

Vers une véritable séparation des pouvoirs

L'indépendance de la justice constituera vraisemblablement un pilier important de cette réforme. Il est également prévu le renforcement des prérogatives du Conseil constitutionnel afin de « consolider la suprématie de la loi et l'égalité de tous devant elle ». Une étape importante dans l'édification de l'Etat de droit sera ainsi entamée.

La séparation des pouvoirs, qui commence à s'esquisser, sera clairement déclinée par l'initiative visant à renforcer constitutionnellement la Chambre des représentants et les prérogatives du gouvernement. La constitution garantira ce processus démocratique et transformera le Premier ministre en « chef d'un pouvoir exécutif effectif et pleinement responsable du gou-

vernement, de l'administration publique, de la conduite et la mise en œuvre du programme gouvernemental ».

Un Etat de droit sans corruption ?

Ce n'est pas tout puisque dans son discours le souverain a également évoqué « la consolidation de l'Etat de droit et des institutions, l'élargissement du champ des libertés individuelles et collectives, ainsi que la garantie de leur exercice. Cela devrait se faire notamment à travers la constitutionnalisation des recommandations judiciaires de l'Instance Equité et Réconciliation, ainsi que des engagements internationaux du Maroc en la matière ».

Enfin, la corruption, le népotisme et la dilapidation des deniers publics n'ont pas été oubliés. Le nouveau projet de constitution devra viser « la consolidation des mécanismes de moralisation de la vie publique et la nécessité de lier l'exercice de l'autorité et de toute responsabilité ou mandat publics aux impératifs de contrôle et de reddition des comptes ».

Ces quelques grands axes de la réforme constitutionnelle figurent parmi les sept qui ont été cités par le Roi Mohammed VI dans son discours. Ils témoignent de la volonté sans faille du souverain de voir son pays accéder au rang de nation moderne et démocratique. Le Roi, contrairement à de nombreux dirigeants des pays de la région, s'est montré à l'écoute de son peuple. Ce discours pourrait ainsi servir à donner une voix à cette « exception marocaine ». Le gouvernement, les partis politiques, les institutions étatiques, comme tous les décideurs partisans du statu quo devront désormais être à la hauteur des réformes demandées par le peuple et le Roi. Ainsi ce discours du 9 mars sera gravé dans le marbre de la constitution de notre Royaume.

Comme l'a précisé le souverain qui n'a pas oublié ce qui fait le fondement de ce pays depuis l'indépendance, cette réforme profonde de la constitution formera « un socle solide pour bâtir un compromis historique ayant la force d'un nouveau pacte entre le Trône et le peuple ». De Mohammed V à Mohammed VI, la Révolution au Maroc a toujours été conjuguée au pluriel, entre le Roi et son Peuple. ■



Mohammed Darif

En attendant une monarchie parlementaire

Le Mouvement du 20 février et le contexte actuel dans le monde arabe ont chamboulé, ou plutôt accéléré le calendrier des réformes au Maroc. Le politologue Mohammed Darif, analyse ces changements constitutionnels.

Entretien réalisé par Oumar Baldé

Dans le contexte actuel des révolutions arabes, le discours du 9 mars du souverain est-il surprenant ?

Tout le monde attendait la réaction de la monarchie face à ce qui se passe dans le monde arabe et au Maroc à travers les revendications du Mouvement du 20 février. La spécificité de la monarchie marocaine se situe dans sa capacité à s'adapter et à contenir le mécontentement de la population à travers énormément de mesures.

Actuellement nous assistons à un tournant dans le monde arabe. Les circonstances exigent des mesures politiques parce qu'on ne peut remédier à l'ensemble de la situation à travers des mesures socio-économiques uniquement. Le problème des régimes arabes est d'avoir cru que tous les problèmes pouvaient se résoudre à travers une politique socio-économique. Les couches de la population qui souffrent de l'exclusion sociale ont besoin de solutions socio-économiques mais il y a aussi des classes moyennes qui souffrent de l'exclusion politique et qui revendiquent un changement politique.

Les manifestations au Maroc n'avaient pas la même ampleur que dans d'autres pays arabes. On a l'impression que les autorités ont assez vite cédé face aux protestataires.

C'est cela la spécificité de la monarchie marocaine. Elle a cette capacité à répondre aux besoins des populations. Il y a certes le contexte arabe actuel, mais également une volonté des Etats-Unis et de l'UE d'encourager le processus des réformes institutionnelles et politiques dans le monde arabe. Ajoutez à cela qu'au Maroc, les revendications pour une monarchie parlementaire datent des années 80. Sans parler des forces sociales, politiques et culturelles qui réclament l'institutionnalisation de la culture amazighe et la nécessité de renforcer les libertés publiques et individuelles. Ces réformes figuraient donc à l'agenda de la monarchie depuis longtemps. Le contexte actuel les accélère.

Cela peut aussi être une stratégie pour laisser la tempête passer ?

Il ne s'agit pas d'un palliatif. Je crois qu'il faut prendre les choses au sérieux. Il y a un changement même de stratégie et de la philosophie du pouvoir. Par le passé, on se cachait derrière les réformes socio-économiques. Mais aujourd'hui, une classe moyenne (dont ces jeunes font partie), qui ne souffre pas de ces problèmes, cherche à participer à la prise de décisions. C'est donc une réponse politique qui constitue la solution. Le discours du roi entre dans ce cadre.

Il rompt avec une philosophie du pouvoir et propose des révisions constitutionnelles profondes. Je pense qu'on peut même parler d'une nouvelle constitution démocratique à venir.

Comment voyez vous cette nouvelle constitution ?

Elle devrait être fondée sur deux conditions sine qua non à toute constitution démocratique : le principe de la séparation des pouvoirs et celui de la primauté de la constitution.

Se dirige-t-on alors vers une monarchie parlementaire ?

Selon certains constitutionnalistes, une monarchie ne peut prétendre être démocratique que si elle est parlementaire. Les deux conditions de cette monarchie parlementaire ne sont pas encore réunies ici, au Maroc. La première est la nécessité d'avoir des partis politiques crédibles. Même les jeunes du Mouvement du 20 février considèrent ces formations politiques comme dépassées. Il faut créer les bonnes conditions pour crédibiliser l'action partisane. La deuxième condition est la nécessité d'un corps électoral responsable de ses choix. Malheureusement ce corps électoral n'est pas immunisé. On parle d'argent sale et d'achat de conscience...

La formule proposée par le roi et à travers laquelle on peut concilier monarchie et démocratie, est une monarchie équilibrée. Un partage du pouvoir entre le roi et un gouvernement représentatif, issu de la volonté populaire, de la majorité parlementaire. On est en train d'instaurer une monarchie, non pas parlementaire, mais équilibrée, avec une séparation des pouvoirs. A terme, nous devons nous diriger vers une monarchie parlementaire.

Quant vous parlez de monarchie équilibrée, on suppose que la monarchie a cédé une partie de ses pouvoirs. Ne risque-t-on pas alors d'assister à un équilibre des forces qui risque de bloquer le bon fonctionnement des institutions ?

Non, cet équilibre est compatible avec la réalité

marocaine. On a besoin de la monarchie qui soit un garant et une soupape de sécurité. Le roi doit préserver ses attributions religieuses et demeurer le Commandeur des croyants ainsi que ses pouvoirs politiques en tant qu'arbitre. Pas un arbitre passif mais actif, intervenant pour réguler le jeu politique et obliger les acteurs politiques à respecter les règles du jeu. A côté du roi, un gouvernement ayant une légitimité populaire permettra d'avoir les conditions de cohabitation entre ces deux légitimités.

La plupart des partis politiques n'ont pas été solidaires des jeunes du mouvement du 20 février. Peuvent-ils jouer le jeu dans la nouvelle orientation ?

Les partis politiques ont une mauvaise image auprès des populations mais une véritable démocratie ne peut être instaurée sans eux. Ils sont les véhicules de la médiation politique. Je pense que c'est le moment de créer des conditions d'une compétitivité politique pour que ces partis puissent lutter contre leurs faiblesses. Ils doivent incarner des projets politiques, instaurer une démocratie interne avec des règles du jeu bien définies et transparentes. Les partis doivent déployer des efforts pour se crédibiliser et contribuer à l'encadrement des populations.

Le roi a nommé une personnalité pour diriger la commission ad-hoc qui doit livrer ses conclusions au mois de juin prochain. Des voix dans le Mouvement du 20 février critiquent déjà ce mode de désignation. N'y avait-il pas une autre voie ?

En tant que constitutionnaliste, je peux vous dire qu'il y a deux méthodes démocratiques en la matière. La première est l'élection d'une assemblée constituante. Elle tire sa légitimité de la délégation populaire. La deuxième méthode consiste à former une commission qui prépare non pas une constitution, mais un projet de constitution.

Le souverain a opté pour ce second choix, comme ce fut le cas de la France lorsque Charles de Gaulle proposait un référendum constitutionnel. ■

Les partis politiques ont une mauvaise image auprès des populations mais une véritable démocratie ne peut être instaurée sans eux



Najib Akesbi

Des réformes politiques avant tout

Najib Akesbi est économiste et enseignant à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, de Rabat. Il détaille les réformes économiques voire politiques nécessaires au Maroc, dans le contexte régional des révolutions arabes.

Entretien réalisé Par Julie Chaudier

Quelles conséquences économiques les révolutions arabes ont-elles eu sur le Maroc ?

D'une part, les échanges entre les pays arabes sont très faibles et donc l'impact des révolutions sur les échanges du Maroc n'est pas très important. D'autre part, la Tunisie et l'Égypte exportent peu de capitaux vers le Maroc. Seul l'impact par les flux migratoires pourrait être significatif, surtout dans le cas de la Libye. Le Maroc a une forte communauté dans ce pays. Si un quart seulement de cette population revient au Maroc, cela poserait de sérieux problèmes car des milliers de familles vivent ici grâce aux transferts d'argent venus de Libye. De plus, il resterait à trouver de nouveaux emplois au Maroc pour cette population active.

Peut-il exister des effets indirects positifs ou négatifs sur l'économie marocaine à travers notamment les flux touristiques à destination des pays du Maghreb ?

Il n'y a pas eu réellement de transfert des flux touristiques à destination de l'Égypte et la Tuni-

sie vers le Maroc. La confiance, le sentiment de sécurité - plus psychologique qu'autre chose, d'ailleurs - est capital dans des secteurs comme le tourisme. Or le Maroc n'offre pas l'image d'un « havre de paix » à côté de dangereux « foyers de subversion », même si sa situation n'est pas comparable sur ce plan à celle de ses voisins. Je crois qu'il est illusoire et dérisoire de croire que nous pourrions gagner au malheur de nos voisins. Le Maroc n'est pas une exception, nous sommes dans la mêlée. Notre pays partage les conditions objectives qui ont mené aux révolutions dans les autres pays arabes : l'existence d'une jeunesse marginalisée, frustrée et désœuvrée, la crise économique, la mal gouvernance (autocratie, népotisme, corruption,...).

Les récentes mesures économiques prises par le gouvernement sont-elles une réponse efficace aux difficultés du Maroc ?

C'est le traitement du cancer par l'aspirine ! Ces mesures sont non seulement dérisoires et démagogiques mais elles peuvent même aggraver la situation. Augmenter le budget de la Caisse

de Compensation de 15 milliards de dirhams, c'est famineux quand on sait que ce fonds représente déjà près de 4% du PIB et plus de la moitié des investissements du budget général de l'Etat. C'est consternant quand on sait que pour l'essentiel, les dépenses de cette « caisse » profitent surtout aux riches et très peu aux pauvres qui le méritent vraiment. C'est encore révoltant quand on sait que les impôts qui financent ces dépenses sont à leur tour largement supportés par les couches populaires à travers les multiples taxes à la consommation et l'impôt sur les revenus salariaux.

Je suis économiste mais je suis convaincu que la première réforme économique dont le Maroc ait besoin aujourd'hui est d'ordre politique. Il faut un système politique qui permette l'émergence de programmes économiques négociés avec la population qui obtiennent la légitimité des urnes et soient mis en œuvre par un exécutif comptable devant le peuple.

Le dernier discours du Roi correspond-t-il à la réformes que vous appelez de vos vœux ?

Ce que nous avons entendu est un discours qui prend acte potentiellement d'un certain nombre de revendications. En cela il va indéniablement dans le bon sens, mais l'essentiel reste à faire. Le discours offre un « contenant » mais au-delà, ce qui compte c'est le contenu et du contenu concret.

Par exemple, le Roi a annoncé un renforcement du pouvoir du gouvernement. Très bien, mais quid du Conseil des ministres ? Aujourd'hui aucun projet de loi ne peut aller au parlement sans surmonter le « verrou » du Conseil des ministres, dont la réunion dépend de la seule volonté du Roi et de son agenda. Si ce Conseil reste en l'état, qu'est ce qui aura réellement changé ?

Renforcer l'indépendance de la justice ? Très bien. Concrètement, est ce que le Conseil supérieur de la magistrature va être présidé par un juge élu par ses pairs ou continuera-t-il à être présidé par le Roi ? Par ailleurs, l'élargissement annoncé des libertés individuelles - à commencer par la liberté de culte - doit être inscrit explicitement dans le texte de la Constitution, sans quoi il sera impossible de les protéger dans les faits.

Dans un discours, ce que l'on ne dit pas est au

moins aussi important que ce que l'on dit... Le Roi a rappelé les « fondamentaux » du Maroc en citant l'Islam comme religion d'Etat, l'intégrité territoriale... Est-ce à dire que ceux qui aspirent à la séparation de l'Etat et de la religion n'ont encore une fois aucune chance de s'exprimer, d'être entendus ?

Supposons que la réforme politique annoncée se concrétise en ce sens, quelles sont les réformes économiques à faire en tout premier lieu ?

Dans les conditions du Maroc d'aujourd'hui, les bonnes réformes ne sont que des réformes de simple bon sens. Prenez la fiscalité, elle pèse lourdement sur la classe moyenne et accentue les inégalités au lieu de les atténuer, alors que chacun sait que c'est la classe moyenne qui constitue le socle de la croissance économique, fondée sur l'élargissement du marché intérieur et l'accroissement de la demande globale. Plus grave, depuis 40 ans les gouvernements n'ont cessé de mobiliser toutes les ressources du pays pour promouvoir un modèle de croissance tiré par les exportations. Ils ont notamment, au cours des quinze dernières années, signé une quantité impressionnante d'accords de libre échange, pour finir aujourd'hui par s'apercevoir que le résultat est catastrophique puisque, au moment où nos partenaires tirent le maximum des concessions que nous leur avons accordées, nous, nous en sommes incapables pour la simple raison que nous n'avons pas grand-chose à exporter ! Au bout du compte, le commerce extérieur aujourd'hui plombe la croissance du Maroc au lieu de la promouvoir.

Avec le discours du Roi, les investisseurs marocains vont-ils reprendre leurs activités après cette période de flottement et d'expectative ?

Le message transmis est a priori positif, mais les investisseurs ne se décident pas à partir des discours. L'investissement est un « climat », notamment de confiance, et un climat de confiance ne se décrète pas. L'annonce du Roi amorce un contexte qui peut s'avérer plus favorable, mais si les choses ne se concrétisent pas rapidement, l'effet pourrait être encore plus désastreux que ce que l'on connaît actuellement car il n'y a rien de pire que la déception. Il faut que le système change et se stabilise rapidement par la suite, car l'investissement est un acte de foi. ■



Réactions au discours royal

Entre soulagement, vigilance et nouvelles violences policières

Le discours du roi Mohammed VI, le 9 mars, a eu un effet d'annonce incontestable. Il a été salué autant au Maroc qu'à l'étranger. Certains restent cependant vigilants et insistent sur l'importance de regarder de près les changements réels qui devraient faire suite au discours. Les derniers événements semblent leur donner raison. Des dizaines d'arrestations, des passages à tabac, plusieurs blessés à Casablanca le 13 mars... Le Maroc joue-t-il avec le feu ? Par Frédéric Schmachtel

Paris, Londres, Bruxelles, Madrid, Washington... « Les Etats Unis saluent l'engagement du Souverain à consolider le processus démocratique à travers des réformes constitutionnelles, judiciaire et politique », indique le secrétariat d'Etat américain. La Grande Bretagne s'est félicitée de la « teneur » du discours royal, la France, elle, a salué un discours « majeur, responsable et courageux ». Pour José Luis Rodriguez Zapatero, la réforme « va dans le bon sens [car elle] concerne aussi bien le pouvoir exécutif, le Parlement que la Justice ». La Commission européenne a, pour sa part, parlé d'un « engagement à la démocratisation ».

Un discours « extraordinaire » : d'abord le soulagement ...

Au Maroc, certaines réactions relèvent presque de l'euphorie. « Un discours historique pour le Maroc », estimait Jamal Rhmani, ministre USFP de l'Emploi, même au delà du Maroc. « Nulle part dans le monde arabe, quelque chose de semblable n'a eu lieu », a-t-il indiqué. Mustapha Ramid, député du PJD, a aussi qualifié ce discours d'« historique

». « Une avancée extraordinaire », estime même Montassir Sakhi, membre actif des Jeunes du 20 février à Rabat et Salé.

Cette euphorie exprime un certain soulagement ; la réponse politique aux revendications du 20 février était très attendue et tardait à venir. Les deux interventions royales après le 20 février instituant le Conseil économique et social et le Conseil national des droits de l'homme n'avaient pas fait allusion aux revendications des manifestants. Le Premier ministre était resté muet alors que de plus en plus d'intellectuels et de personnalités de la sphère économique appuyaient les demandes de réformes.

Le discours tombe donc à pic. « Le roi a donné l'impression d'avoir entendu les jeunes qui sont sortis manifester le 20 février ainsi que tous ceux qui aspirent à l'instauration d'une vraie démocratie au Maroc », a estimé, le lendemain du discours, Mustapha Ramid. Sur le plateau de France 24, samedi 12 mars, Moulay Hicham El Alaoui semble également soulagé. Selon lui, le roi aurait rendu caduque le clivage qui prenait de l'ampleur au Ma-

roc entre les manifestants et ceux qui, au nom de la royauté, tentaient de discréditer ces jeunes en les taxant d'anti-royalistes. « Le roi a positivement brouillé le champ politique », a estimé le prince.

Pour Jamal Rhmani, le soulagement prend une autre dimension. Son parti, l'USFP était divisé sur la question du soutien à apporter au mouvement de contestation. Il devait même décider prochainement d'un éventuel retrait du gouvernement de ses ministres. Depuis le discours, ce retrait n'est plus d'actualité, selon lui, puisque « sa Majesté 'répond' favorablement à l'une des réformes demandées par l'USFP lors de son dernier conseil national. »

Vigilance ...

La satisfaction n'interdit pas de rester vigilant. Tout dépendra des réformes élaborées par la Commission mise en place par le roi, a indiqué Mustapha Ramid. Il souligne l'opportunité offerte par ce discours aux partis politiques de « prendre le train en marche. [...] C'est plus que jamais le moment pour qu'ils fassent des propositions concrètes ».

Moulay Hicham a tenu à rappeler que le processus de changement n'est qu'à son début. Il importe de mettre en place un débat « inclusif » autour des réformes constitutionnelles. Il s'agit de veiller à ce que les propositions émanant de toutes les forces politiques soient prises en compte et que la délibération et la prise de décision au sein de la commission se fassent de manière transparente.

Montassir Sakhi, l'un des jeunes du 20 février et également membre de la jeunesse de l'USFP, a souligné que seule une partie des revendications du mouvement a été reprise dans le discours. Les revendications économiques et sociales n'ont pas été évoquées. Il est rejoint par Khadija Ryadi, présidente de l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH). A noter que les liens étroits entre la monarchie et l'économie ont été fortement critiqués par Karim Tazi, président fondateur de la Banque Alimentaire, et Fawzi Chaâbi qui ont soutenu les jeunes du 20 février.

Et critiques ...

Ayant très tôt soutenu les jeunes du 20 février, Khadija Ryadi a émis des critiques de fond. Si son contenu a apporté du nouveau, la forme reprend des mécanismes anciens. La présidente de l'AMDH a notamment critiqué la nomination par le roi des membres de la commission. « Elle n'émane pas

du peuple », reproche Khadija Ryadi. De même, cette commission devrait proposer des réformes de la constitution existante, alors que les revendications des manifestants comprenaient une nouvelle constitution.

Al Adl Wal Ihssane, l'une des forces politiques d'opposition majeures - bien que non reconnue légalement -, s'est exprimée par la voix de son porte-parole, Fathallah Arsalan. Dans un communiqué publié le 10 mars, il a critiqué le non-respect des principes démocratiques. Selon M. Arsalan, les réformes annoncées seraient un nouvel exemple de la « mentalité de tutelle exercée sur le peuple » car certaines caractéristiques fondamentales du système actuel ne pouvaient être mises en cause. Ainsi, le référendum sur les réformes « ne serait autre chose qu'une carte muette déposée dans une fausse urne qui illustre cette obstination à produire une constitution pérennisant l'hégémonie et le despotisme », estime-t-il. « Il n'y aura aucun autre objectif de ce qui a été annoncé que celui de gagner du temps pour contenir la colère du peuple et de lui faire perdre une opportunité véritable de faire aboutir ses réclamations très légitimes », affirmait encore M. Arsalan.

Contenir la colère du peuple pour qu'il ne sorte plus dans la rue, notamment le 20 mars ? C'est également ce qu'a craint Hakim Sikouk, enseignant de philosophie à l'université d'El Jadida et membre actif du mouvement du 20 février, au lendemain du discours royal. « Les forces de l'ordre diront : nous faisons des réformes, il n'y a plus de raisons de manifester ».

Le Maroc joue-t-il avec le feu ?

Ces craintes semblent s'avérer. Le 13 mars, un sit-in de jeunes du 20 février et de militants d'Al Adl Wal Ihssane a été violemment dispersé à Casablanca. Des dizaines de personnes ont été arrêtées, plusieurs blessées et des journalistes ont notamment été tabassés et ce 4 jours seulement après le discours royal.

Moulay Hicham a interprété le discours royal comme étant « volontairement flou ». Les négociations politiques engagées par le roi n'en sont qu'à leurs débuts, a expliqué le prince. La répression policière du 13 mars à Casablanca laisse cependant craindre que les conditions pour des négociations équitables ne soient pas mises en place. Entre temps, les jeunes du 20 février sont unanimes sur l'importance de continuer la mobilisation, notamment le 20 mars. ■



Il était une fois, un fruit nommé démocratie...

Le Cédrat est le fruit d'un arbre cultivé au creux de la vallée de l'anti-Atlas marocain, selon les exigences de perfection commandées par la loi divine aux Hébreux pour la prière de la Fête de Soukkot. (DR).

En bon journaliste-fellah que je suis, je m'en vais vous conter l'histoire d'un fruit appelé démocratie. L'arbre qui donne ce fruit est plusieurs fois centenaire, voire millénaire selon Zita, un jeune fou qui pourtant semble plus sensé que nombre de donneurs de leçons. Il plonge donc ses racines dans cette terre de brassage et de métissage qui a enfanté un peuple riche de par sa diversité.

Par Bouchta Jebli

Cet arbre a vu l'histoire s'écrire de siècle en siècle avec des royaumes amazighs, les invasions phénicienne, romaine, arabe. Il a vu émerger les dynasties Idrissides, Almoravides, Almohades, Mérinides qui ont régné sur cette terre. Puis l'Espagne et la France sont venues spolier cet arbre de ses fruits. Pendant plusieurs décennies, ils ont occupé ce territoire et profité des récoltes abondantes, ne laissant aux Marocains que les feuilles.

Un bon jour de 1956, toutefois, alors que les fruits de l'arbre commençaient à murir, le peuple marocain avec son roi a décidé de recouvrer sa dignité et signifié à ces invités ignares, que les traditions marocaines veulent que l'on héberge et que l'on nourrisse un hôte pendant 3 jours. Forcés de prendre la porte, les Français et les Espagnols laissèrent la place à un Maroc nouveau qui allait prendre soin de cet arbre et enfin profiter de ses fruits.

A Rabat, un arbre cache la forêt.

Très vite des vents violents ont affaibli les récoltes, de longues périodes de sécheresse ont asséché la terre qui donnait toute la force de l'arbre. En 1971 et 1972, deux tentatives d'arrachage ont failli tuer pour de bon ce vieil arbre millénaire. Les années 80 ont été des années de négligence. Personne pour prendre soin de la richesse que nous a offerte cette terre.

Il a fallu attendre la fin des années 90 pour enfin constater un regain d'attention. Les fruits commencèrent à prendre de belles couleurs, leur calibre grossissait à vue d'œil. Puis vint l'année 2011, une année qui semblait pourtant comme toutes les autres. Néanmoins, quelque chose de particulier flottait dans l'air. Les fleurs de cet arbre dégageaient des effluves eni-

vrantes. Ses branches semblaient plus fortes que d'ordinaire, son tronc était plus massif. Tout autour fleurissaient des coquelicots réapparus comme par magie après des décennies d'absence.

Les fleurs du printemps

Au fil des semaines, les fleurs se sont transformées en fruits appétissants. Zita qui passait par là m'a alors dit : « nous voyons aujourd'hui murir le fruit de la démocratie au Maroc ». Alors tendons le bras et cueillons-le. Que l'on soit 3roubi, chelh, oujdi, jebli, sahraoui, fassi ou rifi, il est à nous aujourd'hui. Personne ne doit être exclu de la belle récolte qui se présente. Comme cette terre qui nous a vu naître et que nous avons tous travaillée année après année, cet arbre et ses fruits appartiennent à tous les Marocains. Seuls ceux qui voudront tailler les branches ou pire couper le tronc, seront considérés comme des ennemis du Maroc. Comme en 1956, ceux qui voudront spolier le peuple de ce qui leur revient de droit perdront leur titre de propriété sur cet arbre.

Et Zita qui n'a jamais rien possédé de sa vie et qui a faim de démocratie, me regarde avec des yeux gourmands : « ghir wahed 3dida a khoya Bouchta » (juste un petit croc mon frère Bouchta). Je cueille alors le plus beau fruit pour l'offrir à ce prétendu fou en haillons. Le sourire aux lèvres, je ne peux m'arrêter de le contempler croquant dans le fruit tant convoité. Pour la première fois de ma carrière de journaliste-fellah, une larme coule sur ma joue en pensant à tous ceux qui se sont battus - au péril de leur vie - pour que nos enfants puissent avoir droit à ce si beau fruit. A tous nos aïeux, un grand merci de nous avoir légué un si bel arbre. La récolte s'annonce très prometteuse ! ■





Le multiculturalisme en questions

« Être d'origine étrangère n'empêche pas de se sentir français »

Le 16 octobre 2010, la chancelière allemande, Angela Merkel annonçait que le credo multikulti était un échec. Le samedi 5 février 2011, le premier ministre britannique, David Cameron faisait le même constat. Le 10 février, c'est le tour du Président de la République française, Nicolas Sarkozy. Vincent Geisser, chargé de recherche au CNRS en sciences politiques et sociologie à l'Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman à Aix en Provence, en France, dénonce un faux débat porté par une vision régressive du multiculturalisme. Interview.

Entretien réalisé par Julie Chaulder

Quelle est la définition du multiculturalisme ?

Sans vouloir me faire le défenseur du multiculturalisme, cette conception de la société reconnaît la coexistence pacifique de groupes culturels hétérogènes. Elle admet que pluralisme politique et pluralisme culturel sont compatibles dans le contexte de sociétés modernes. C'est une vision qui s'oppose à une perception unitariste de la société qui exige l'assimilation de toute diversité culturelle. Dans certains pays comme le Canada, le multiculturalisme renvoie aussi à une forme de régulation politique et institutionnelle à travers

la pratique des 'accommodements raisonnables'.

Nicolas Sarkozy a-t-il eu raison de parler du multiculturalisme dans le cas de la France ?

Il s'agit d'un faux débat et le terme utilisé par Nicolas Sarkozy est très maladroit. En France, le multiculturalisme n'est pas une doctrine officielle. Il ne renvoie pas à des mesures ou des dispositifs législatifs spécifiques. Toutefois, on peut se demander s'il n'existe pas une forme de multiculturalisme sociétal qui n'est pas officiel mais qui s'exprime de facto. Aujourd'hui tout groupe

social vit à l'intersection de plusieurs référentiels culturels. La société française est multiculturelle sans que le multiculturalisme soit reconnu, pour autant, comme idéologie officielle.

Qu'implique, alors, l'usage de ce mot par le président français ?

Par le passé, le terme de multiculturalisme était essentiellement employé par la gauche progressiste, notamment aux Etats Unis, aujourd'hui c'est la droite qui s'en saisit. Elle adopte une vision régressive et étroite de cette notion qu'elle associe plutôt à l'idée de multicommunautarisme.

Parler de multiculturalisme, comme le président le fait, c'est penser la coexistence de plusieurs blocs culturels homogènes qu'il s'agirait de faire coexister. Sa vision se rapproche d'une conception multiethnique de la société. Nicolas Sarkozy veut faire croire qu'il y a différentes sortes de communautés et il crée implicitement une hiérarchie.

Si l'on ne peut pas dire que le multiculturalisme est un échec - puisque ce n'est pas, selon vous, une volonté politique mais un état de fait -, l'intégration à la française aurait-elle échoué ?

En dépit de l'existence de problèmes sociaux et économiques qui frappent les couches populaires de la société française (notamment celles issues des migrations maghrébines et africaines), la question de l'intégration apparaît comme un faux problème qui tend à surestimer les phénomènes liés à la différence culturelle et religieuse. Le problème n'est pas l'intégration des immigrés et enfants d'immigrés ni le multiculturalisme mais plutôt la discrimination dont ils font l'objet. Ils se sentent parfaitement français, mais ils ne sont souvent perçus, en retour, comme n'étant pas tout à fait français. Etre des Français à part plutôt que des Français à part entière.

Pourquoi les dirigeants européens s'en prennent-ils au multiculturalisme ?

C'est une bêtise, il n'y a en Europe aucun problème de coexistence des différentes influences culturelles. Les communautés ne s'opposent pas

entre elles. Les Allemands devraient prendre des leçons d'Histoire. Dans l'entre-deux-guerres si l'on disait des Juifs qu'ils se comportaient mal, c'était parce que la société était devenue raciste. S'en prendre au multiculturalisme c'est inverser le problème. Si une partie de la société pense que l'on ne peut pas être Français et musulman c'est qu'elle a un problème d'identité propre face à la mondialisation. Quand on n'a plus confiance en sa propre identité, on trouve des dérivatifs, un bouc émissaire. Je pense que les dirigeants européens font une lecture 'ethniciante' plutôt que socio-économique des problèmes actuels.

N'y a-t-il pas, cependant, de phénomène de communautarisme en France ?

On peut effectivement repérer au sein de la société française des expressions de communautarismes ethniques, religieux, sexuels... Mais ces communautarismes ne sont pas forcément exclusifs et incompatibles avec d'autres formes d'appartenance sociale. Un individu peut très bien se considérer juif, musulman, évangéliste, homosexuel... fréquenter des groupes communautaires quelques heures par semaine, tout en assumant pleinement sa citoyenneté française. Bien sûr, il existe toujours des excités, des puristes qui vivent une identité de façon exclusive, mais ils ne sont qu'une minorité et ne font pas le sentiment d'une communauté toute entière.

Le débat sur la laïcité et l'islam voulu par Nicolas Sarkozy, si on l'abstrait de considérations électoralistes, peut-il être positif pour la France ?

Il n'y a pas vraiment de problème avec la laïcité en France. La loi de 1905 est un petit chef d'œuvre ; elle a résisté au temps. Toutes les expressions religieuses ont intérêt à accepter cette loi car elle organise rationnellement et pacifiquement leur coexistence. Même si l'on accepte d'absoudre ce débat de préjugés électoralistes, on retombe forcément sur l'idée que les musulmans ne sont pas tout à fait français.

En tant que chercheur, sociologue et citoyen, je pense qu'il faut boycotter ce genre de débat. Tout intellectuel doit s'abstenir de prendre part à des débats de ce genre qui viennent seulement ajouter de l'émotionnel dans le débat public. ■

Débat sur l'Islam à l'UMP ou l'art de gagner la présidentielle

Mi février, Jean François Copé, secrétaire général de l'UMP a annoncé un débat au sein du parti de la majorité sur la laïcité et plus particulièrement sur l'islam à partir du 5 avril. Depuis, les réactions se multiplient en France, créant un débat sur le débat. Les critiques ont fusé de tous les côtés : la décision du chef de l'Etat de lancer un tel débat relève d'abord de visées électoralistes.

Par Julie Chaudier

Le Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) s'est inquiété dans un communiqué « que les conditions d'un débat serein [...] ne soient pas réunies en cette période de campagnes électorales ». L'annonce du débat sur la laïcité et plus particulièrement sur l'islam par Jean-François Copé, mi-février, a immédiatement rappelé la campagne présidentielle de 2007. Le candidat Nicolas Sarkozy, en tenant un discours très axé sur la sécurité et l'immigration, avait dragué les voix du Front National. En 2012, le président semble vouloir jouer les mêmes cartes, à quelques nuances près.

Plusieurs personnalités musulmanes, dont Miktar Ahmed, président de l'association Imams du Nord, se sont exprimées dans une tribune du Monde le 3 mars. « En tant que citoyens français nous interprétons cette stratégie comme une incapacité de ceux qui nous dirigent à proposer un vrai programme sérieux pour sortir de la crise (...) Bref, l'islam est devenu un palliatif politique. » Martine Aubry, secrétaire générale du Parti Socialiste, reprend l'idée comme argument de campagne. « Aujourd'hui, pour masquer ses échecs et les turpitudes de son gouvernement Nicolas Sarkozy préfère faire peur, mais ça ne marche pas ! », argue-t-elle.

Elu par 77% des catholiques en 2007, Nicolas Sarkozy ne recueillait plus que 47% d'opinions favorables dans cet électorat à l'été 2010, selon une étude Ifop. Visiter le Puy-en-Velay, pour se

féliciter « du magnifique héritage de civilisation » laissé par la chrétienté et lancer un débat stigmatisant l'islam flatte cette partie de son électorat, notamment. Un mauvais calcul selon le centre qui avait espéré, en vain, obtenir des secrétariats d'Etat. « On voit bien la volonté de se déporter sur la droite plutôt que sur le centre. On ne gagnera pas en 2012 si la majorité n'est que sur une seule jambe », souligne le sénateur Nouveau Centre Hervé Maurey.

Les choix du président semblent d'abord profiter au FN. « Encore un peu de bla-bla et je serai à 25 % dans les sondages », estime Marine Le Pen, présidente du parti. Contre-productif le débat sur l'Islam à l'UMP ? Pas nécessairement. « L'intention [est] de déporter le débat à la droite de la droite [...]. Les tenants de ces orientations dans l'entourage de Nicolas Sarkozy escomptent que la gauche, qui est peu au clair sur la question de la République et du multiculturalisme, se coupera des catégories populaires, se divisera et sera mise de côté. Le risque d'un nouveau 21 avril existe donc », analyse le politologue Stéphane Rozès interviewé par le Monde, le 3 mars.

Une analyse des plus réalistes si l'on en croit le sondage Harris Interactive pour Le Parisien paru le 6 mars. 23% des intentions de vote vont à Marine Le Pen, au premier tour de la présidentielle, contre 21% chacun, pour Nicolas Sarkozy et Martine Aubry. ■

Journée sans immigrés

une deuxième édition sans grand succès

Le premier mars dernier, la journée sans immigrés était loin du succès de sa première édition organisée en 2010. Loin de se décourager, les organisateurs réfléchissent à présent à de nouvelles formes de mobilisation. Interview de Nadir Dendoune, membre fondateur du collectif « La journée sans immigrés ».

Par Julie Chaudier

Avec une centaine de manifestants, estimez-vous que l'édition 2011 ait été un échec ?

Il est très difficile de quantifier la mobilisation car nous avons reçu de nombreux mails de personnes qui ont porté le ruban jaune, ne sont pas allées travailler, ou n'ont rien consommé sans pour autant descendre manifester dans la rue. De plus, nous avons voulu, au départ, calquer le modèle américain de la journée sans immigrés où la communauté latino avait fait bloc contre une loi discriminante au point de bloquer la ville de Los Angeles. L'« échec » de cette journée montre bien qu'il n'y a pas en France, contrairement aux Etats Unis, de communautarisme ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Si les immigrés ne forment pas une communauté à part entière en France, pourquoi lancer cette initiative ?

Nous ne comptons pas seulement sur les immigrés mais aussi sur les citoyens solidaires et conscients de l'apport essentiel de l'immigration à notre pays. Cette journée a surtout pour objectif de parler, pendant 24 heures, de l'immigration dans des termes différents des clichés

habituels. Nous sommes d'abord là pour réagir, nous-mêmes comme citoyens, à la stigmatisation des immigrés car, en face, la gauche et la droite dite modérée y répondent mollement.

N'est-il pas contradictoire de dénoncer la stigmatisation des immigrés et de lancer une journée qui en fait un groupe social identifiable ?

Je ne suis pas d'accord, le mot immigré depuis 15 ou 20 ans est devenu une sorte d'insulte dans ce pays. Nous nous le réapproprions. Nous affirmons tout haut que nous sommes fiers d'être immigrés et enfants d'immigrés. Nous n'avons pas à rougir d'être ce que l'on est. La France s'est construite aussi à travers les différentes vagues d'immigration.

Qu'en est-il de la prochaine édition ?

Mi mars, nous ferons une assemblée générale pour voir comment améliorer la journée. Ce n'est pas parfait. Nous avons besoin d'autres personnes. Nous souhaitons qu'il y ait plus de collectifs et d'associations qui viennent travailler avec nous. ■

Mobilisation très faible

L'appel à manifester le 1er mars a été lancé dans plusieurs villes. Les mobilisations n'ont réuni que 50 personnes à Paris, une vingtaine à Lyon et une dizaine à Marseille. Un total bien éloigné des quelque 7000 manifestants l'an dernier, pour la première édition française de cette journée.

Désir de partir Espoir de revenir

Chassé-croisé migratoire des Marocains d'ici et de là-bas



Le Maroc est au cœur de dynamiques migratoires à sens inverses. Une récente enquête de la Fondation pour l'innovation politique (fondapol) suggère que plus d'un quart des jeunes Marocains souhaiterait partir du Royaume. En même temps, parmi les plus de 3 millions de Marocains résidant à l'étranger, certains viennent s'installer au Maroc, ou entament une vie entre les deux rives de la Méditerranée. Pourtant, avant de devenir réalité, les migrations sont imaginées, d'où l'importance de

l'image que se font les Marocains d'ici et d'ailleurs de leur pays et des migrations en général.

Ce focus met en parallèle les jeunes Marocains du Maroc et les Marocains de France et leurs motivations pour changer de cadre de vie. Les articles de Giulia Micciché, consultante à l'Organisation Internationale pour les Migrations à Rabat, et de Thomas Lacroix, chercheur en migrations internationales à l'Institut des Migrations Internationales (IMI) de l'Université d'Ox-



ford (UK), mettent en évidence la complexité du phénomène. Le désir de partir est moins simple que le laisse sous-entendre la raison invoquée à maintes reprises : « gagner de l'argent ».

De l'autre côté, les images que se font les Marocains de France de leur pays d'origine et leurs manières de penser un éventuel retour sont multiples. Elles sont le reflet même de la diversité de cette communauté marocaine installée en France.

Par conséquent, quels enseignements peut-on tirer de ce chassé-croisé des migrations marocaines vers et au départ du Maroc et des différentes motivations que le sous-tendent ? Tout d'abord, les raisons de partir ou de vouloir revenir jettent une lumière particulière sur la situation sociale, économique et politique du Maroc. De manière plus générale, ce chassé-croisé de migration réelles ou imaginées, témoigne des liens étroits qui lient le Maroc à l'Europe, et vice versa. ■



« Brûler » les frontières

Plus simple que de franchir les barrières sociales ?

Les jeunes Marocains qui tentent par tous les moyens de partir du Maroc sont plus connus par le nom qu'on leur donne – les « haraga », « brûleurs » – que par les situations qui les poussent à partir. Le désir de partir est pourtant parfois l'expression d'un malaise profond. A Khouribga, un projet pilote de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), s'est intéressé à ces jeunes. L'expérience a permis de saisir davantage la complexité de leurs situations.

Par Giulia Micciché* & Frédéric Schmachtel

Au Maroc, les migrations faisaient partie de l'histoire bien avant les vagues migratoires des années 60 et 70. Depuis le début des années 1990, un phénomène particulier prend cependant de l'ampleur : le départ d'adolescents, de mineurs non-accompagnés, vers l'Europe, qui s'engagent très souvent dans la clandestinité. Au milieu des années 2000, des chercheurs en migrations transnationales ont appelé à considérer ces jeunes comme de « nouveaux acteurs » des migrations, d'autres les appellent les « rebelles de la mondialisation ». Ces jeunes de catégories sociales inférieures défient la logique selon laquelle la mobilité géographique et sociale est réservée aux globetrotteurs des couches aisées. Quelles sont les motivations qui poussent certains jeunes à partir malgré les risques ? Que représente la migration pour eux ?

Pour répondre à ces questions, le socio-psychologue italien Francesco Vacchiano met en avant les changements historiques qui s'opèrent au Maroc et que les jeunes vivent de manière particulièrement intense. Exode rural, émergence de bidonvilles, privatisation de la force de travail, croissance démographique mais aussi scolarisation en hausse (relative, toutefois) : le Maroc d'aujourd'hui n'est plus celui de leurs parents, il se modernise.

La modernité, le désir d'être autre

Cette « modernisation » crée un sentiment d'attente, un espoir que la vie s'améliore de manière palpable. « La modernité est le désir d'être autre », estime le psychanalyste tunisien Fethi Benslama. M. Vacchiano applique cette définition au Maroc. Si ce désir de changement ne peut être réalisé au Royaume, si des jeunes se trouvent dans l'immobilité sociale alors l'émigration devient une option. Malgré les risques que comporte la traversée clandestine des frontières, l'ailleurs devient attractif.

Dans une étude pour l'OIM, Francesco Vacchiano a mis en lumière d'autres caractéristiques de la migration irrégulière de mineurs. Elle n'est pas seulement un projet individuel, mais familial. L'adolescent doit ou a le sentiment de devoir contribuer au bien-être matériel de la famille. La migration peut aussi être le produit d'échecs scolaires, de familles déchirées et de situations d'exclusion sociale. Le chercheur relève également un manque d'espaces d'expression, de possibilités de participer et d'être acteurs de changements dans leur entourage. Les jeunes ne sont pas suffisamment pris en considération dans leur communauté.

Khouribga, foyer important d'émigration marocaine

Khouribga est une des villes marocaines les plus

marquées par les migrations. Ville minière, elle s'est constituée à partir de migrations internes. Les dynamiques migratoires ont changé : aujourd'hui elle est l'une des régions marocaines d'où le plus de jeunes tentent la migration vers l'Europe et plus spécifiquement vers l'Italie. L'OIM y a mis en œuvre, pendant deux ans et demi, un programme de Solidarité avec les Enfants du Maroc (SALEM, voir encadré).

L'expérience du travail social avec les quelques 1400 jeunes de la ville ayant profité du programme confirme les conclusions du socio-psychologue. A Khouribga, comme ailleurs, les jeunes sont confrontés à de grandes difficultés quand ils cherchent un emploi, surtout lorsqu'ils ont un faible niveau scolaire. Au delà de ces difficultés objectives, l'attitude qu'elles provoquent parmi les jeunes est frappante. Le sentiment qu'aucune ascension sociale ne sera jamais possible est très fort.

Le contact avec les MRE suscite l'envie

L'expérience à Khouribga montre que cette perception est renforcée par le retour temporaire de Marocains résidant à l'étranger. Les jeunes constatent la mobilité des MRE, face à laquelle leur immobilisme n'apparaît que plus clairement.

En l'absence de perspectives viables, les jeunes sont souvent incapables de se projeter dans l'avenir ni de tracer leur propre chemin dans une société qui ne leur offre pas assez d'espaces d'expression et d'évasion. Prend ainsi forme l'idée que la migration est l'unique opportunité possible pour se réaliser et pour aider sa propre famille. Partir devient même un acte d'orgueil devant l'immobilité de leur environnement mais cela signifie aussi revenir en ayant réussi.

Ainsi, la réponse à priori simple à la question « pourquoi partir » apparaît sous un autre jour. « Pour gagner de l'argent », disent-ils mais cela cache un désir de reconnaissance, la possibilité d'envisager un futur différent, de pouvoir s'exprimer et d'être entendus. ■

Le projet SALEM, Solidarité avec les Enfants du Maroc, a été lancé en avril 2008 par l'OIM en partenariat avec l'Entraide Nationale marocaine et grâce au financement de la Coopération Italienne. Jusqu'en décembre 2010, environ 1400 jeunes ont bénéficié d'un travail social communautaire et de proximité, à travers lequel le thème de la migration a été exploré sous tous ses aspects.

Répondre aux difficultés des jeunes susceptibles d'émigrer suppose d'être à l'écoute de leurs besoins, à la recherche partagée de solutions et de leur faciliter l'accès aux ressources adéquates. Le projet a considéré le jeune en tant qu'individu complexe, membre d'une société stratifiée et acteur principal de sa propre vie. Alors que dans la vie quotidienne, il se sent souvent marginalisé, non écouté et écarté de l'accès aux ressources nécessaires pour son épanouissement.

La pierre angulaire du projet a donc été de renforcer les services sociaux destinés aux jeunes/mineurs et de les rendre plus accessibles. Pour ce faire, le projet a été bâti autour d'une équipe de 12 travailleurs sociaux de proximité, divisés en 4 équipes spécialisées :

- Animation sociale : relative à la socialisation et à l'identité locale, avec une attention particulière au contexte socioculturel local et aux besoins de participation des jeunes.
- Réintégration éducative : pour orienter les mineurs et les adolescents, sortis du circuit scolaire ou qui risquent d'abandonner l'école, vers le soutien ou la réinsertion scolaire, l'éducation non formelle et/ou la formation professionnelle.
- Formation et insertion professionnelle : pour insérer les jeunes dans le monde du travail en utilisant les potentialités productives de la région et du pays dans son ensemble.
- Appui psycho-social : pour permettre l'écoute, le soutien et l'accompagnement des jeunes mineurs et/avec leurs familles.

SALEM est une expérience pilote pour promouvoir la mise en place, au Maroc, d'un système d'assistance sociale de proximité adapté aux besoins des jeunes/mineurs défavorisés et de leurs familles.

* *Giulia Micciché, Consultante de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM Rabat, Maroc).*

Primo-arrivants, secondes générations et troisième âge : La valse à mille temps de la migration marocaine

Thomas Lacroix est géographe et chercheur à l'Institut des Migrations Internationales (IMI) de l'Université d'Oxford. Pour ce focus, il donne un aperçu de ce que le Maroc représente pour les Marocains de France, dans toute leur diversité. Comment perçoivent-ils le Maroc ? Par Frederic Schmachtel

Au début tout était simple. La migration marocaine c'était, globalement, une région de départ (le Souss), une condition (de travailleur), un genre (masculin), une classe (ouvrière) et une perspective (le retour). Aujourd'hui, la communauté marocaine de France (si elle existe) est si polymorphe que même son dénombrement n'a plus que le sens que l'on veut bien lui donner. 700 000 personnes selon les autorités françaises, 1,1 million selon leurs homologues marocains : choisissez votre camp !

Chibanis : Entre la France et le Maroc, le choix du non choix

Trois grandes tendances ont marqué cette transformation : l'arrivée à l'âge de la retraite des acteurs de la grande vague migratoire des années 60 et 70, l'arrivée à l'âge adulte des enfants nés de cette première migration, et le regain, depuis la fin des années 90, de l'immigration sous la forme de jeunes urbains plus qualifiés que leurs prédécesseurs. Or, derrière cette transformation démographique et sociologique, c'est le rapport à la migration qui est redéfini. Qu'est-ce qu'être migrant (ou descendant de migrant) marocain aujourd'hui ? Sous quelles formes s'exprime l'at-

tachement au pays d'origine ?

Pour les anciens, la perspective du retour a toujours habité le projet migratoire. Parmi ceux arrivés pendant les trente glorieuses, 9 sur 10 ont acquis une maison dans le pays d'origine. Ces chibanis ont constamment été partagés par à un choix à faire, entre décider d'opérer ce retour et s'installer définitivement dans le pays de résidence. En définitive, leur condition d'ouvrier les a poussés à faire le choix du non choix. Pris dans la nasse du quotidien, les travailleurs ont laissé leur séjour se pérenniser.

Or l'arrivée à l'âge de la retraite les place au pied du mur. L'envie de retour ne les a pas quittés, mais seule une minorité le fait vraiment. Pour certains, c'est trop tard. L'échec du parcours de vie, la perte des proches au Maroc, la rupture des attaches ou la maladie ont vidé le projet de son sens. Pour les autres, c'est une vie en trait d'union entre la France et le Maroc qui commence. Le retour s'explique par l'attachement au pays d'origine, la qualité de vie et le souhait de mourir au Maroc. Les allers-retours sont motivés par les enfants qui sont restés en France, la volonté de conserver une couverture sociale.

Nombreux sont ceux qui profitent de leur nouveau statut pour pratiquer une activité commerciale. Ils ramènent des produits au Maroc ou en France. Certains font le trajet une fois par mois. Les retraités partagent donc leur vie entre le pays de leur ascendance et celle de leur descendance. Mais plus fondamentalement, cette nouvelle mobilité est le signe que l'on conserve sa condition de migrant au-delà de sa condition de travailleur.

Les nouveaux migrants : Imaginer le Maroc moderne

Pour les nouveaux migrants marocains, les conditions de la migration ont radicalement changé. Ils sont étudiants ou diplômés. Ils ne suivent pas les chaînes migratoires villageoises tissées par leurs prédécesseurs et ne passeront pas leur vie dans la même usine. L'attachement au pays d'origine reste cependant aussi fort et s'exprime par l'envoi d'argent ou l'usage des nouveaux moyens de communication. Comme leurs aînés, ce lien familial et la qualité de vie marocaine sous-tendent le projet de retour. Toutefois, selon une enquête menée par l'association Maroc Entrepreneurs*, on voit apparaître un motif plus politique dans le rapport au pays d'origine. Ces jeunes, ayant souvent grandi en milieu urbain, ont une conscience aiguë de la transformation sociale au Maroc. L'envie de participer au développement du pays, la possibilité de jouer un rôle ou, au moins, d'observer l'Histoire en marche, sont des éléments saillants qui informent ce Maroc imaginé des immigrés.

La dimension politique était également présente parmi les immigrés de la vague migratoire précédente, mais elle se cristallisait avant tout par rapport au régime politique, donnant lieu à des affrontements, souvent violents, entre partisans et opposants à la monarchie. Aujourd'hui, c'est la question de la modernité marocaine et de la forme qu'elle doit prendre qui intéresse ces nouveaux Marocains de l'étranger. La corruption, la condition de la femme, la pression familiale, la rigidité des mentalités sont les principaux obstacles à la réalisation du retour.

Les héritiers de la migration : S'installer au Maroc si la contestation actuelle porte ses fruits

Les enfants d'immigrés, quant à eux, jouent dans une catégorie à part. La migration, ils ne l'ont pas vécue, ils l'ont héritée. Le « retour », certains y pensent (35% tout de même selon une

enquête de l'INSEA**), peu le font réellement. Le Maroc, espace des origines, est pour eux surtout un espace de vacances. Mais, quand ils pensent au retour, c'est pour des raisons différentes de celles des deux catégories précédentes. Les attaches familiales tiennent une place moindre. L'attrait de la qualité de vie marocaine, mais aussi le rejet ressenti de la société française, la stigmatisation des musulmans, sont des motifs qui sous-tendent l'idée de retour.

A l'instar de ce qui s'est produit pour les descendants d'Espagnols ou de Portugais, il est fort probable que le mouvement des départs s'accroisse avec la modernisation du Maroc. L'ouverture du marché de l'emploi permettra sans doute à de nombreux jeunes de faire le saut. Après la révolution tunisienne et le débarquement des 5000 Tunisiens à Lampedusa, les leaders européens n'ont pas manqué d'agiter le spectre de nouvelles hordes migratoires. C'est pourtant une migration de retour motivée par l'envie de prendre part à ce réveil maghrébin que cette révolution pourrait bien davantage générer. Qu'il prenne la forme d'une évolution ou d'une révolution, le changement social au Maroc produira la même chose.

Au-delà de leurs différences, ces trois groupes se retrouvent dans la participation à des projets à caractère philanthropique. Que ce soit sur la base de réseaux villageois traditionnels, sous la forme d'ONG humanitaires, ou d'associations religieuses ou professionnelles, jeunes et vieux trouvent dans le développement un moyen de reconstruire ce lien avec le Maroc et la marocanité. Ces initiatives prennent la forme de l'électrification du village d'origine, d'envoi d'ordinateurs à une école, de construction d'un orphelinat, d'envoi de vivres après une catastrophe naturelle...

Les motifs varient. Parmi les militants politiques et réfugiés, le développement est synonyme de promotion de la démocratie locale. Parmi les travailleurs immigrés et les retraités, le développement s'inscrit dans une relation coutumière (tiwizi) avec le village d'origine. Pour les jeunes, le développement est un engagement volontaire alors que celui des anciens était sollicité. Pour tous, agir en faveur d'un Maroc idéal c'est partir à la recherche d'une réconciliation avec soi-même. ■

* *Maroc Entrepreneurs*, 2006, Grande enquête Maroc Entrepreneurs sur le thème du « retour au Maroc », rapport interne, 91 p.

** *Hamdouch M. et al. (2000) Les Marocains résidant à l'étranger*, Rabat, INSEA.



Alstom et le Maroc

Des liens étroits qui vont en se resserrant

Depuis le milieu des années 2000, la présence d'Alstom au Maroc s'intensifie. Contrats très médiatisés, le tramway de Casablanca et la ligne à grande vitesse (LGV) Tanger-Casablanca sont loin d'être ses seuls projets. L'entreprise française, plus discrète sur son volet énergétique, a aussi vendu plusieurs centrales au Royaume.

Par Julie Chaudier

Les activités d'Alstom ont commencé au Maroc dans les années 70 », répète la communication de l'entreprise française implantée dans plus de 60 pays. Avec près de 842 millions d'euros (9,485 milliards de dirhams) de contrats au Maroc en cours depuis le milieu des années 2000 dans le seul secteur du transport, elles se sont, pour le moins, intensifiées. En dépit du fait que l'entreprise ne publie aucun chiffre d'affaires par pays, le Royaume n'est sans doute pas le dernier de ses pays d'implantation.

Marchés publics contre investissements

Anoncé en juillet, signé en décembre, le contrat d'Alstom avec le ministère de l'Équipement et des Transports et l'ONCF se monte à 400 millions d'euros. Alstom fournira à l'ONCF 14 rames de TGV pour la future ligne à grande vitesse Tanger-Casablanca. Un mois plus tard, nouvelle annonce : Alstom signe une convention

de partenariat industriel stratégique de grande envergure « qui engagera Alstom au Maroc pour les 10 ans à venir », souligne Eric Lenoir, responsable communication d'Alstom pour l'Europe du Sud-Est, le Moyen Orient et l'Afrique du Nord. La société s'engage à développer ses achats auprès de fournisseurs au Maroc à hauteur de 532 millions d'euros (6 milliards de dirhams), à installer dans le pays des activités de support informatique à distance et à soutenir des formations aux métiers du ferroviaire.

L'Économiste, dans son édition du 18 janvier, y voit la volonté d'anticiper le projet de loi sur la compensation industrielle du ministre de l'Industrie et du Commerce, Ahmed Reda Chami. Le projet prévoirait que toute entreprise remportant un marché public d'un montant supérieur à 200 millions de dirhams devrait réaliser des investissements et des achats au Maroc d'un montant équivalent à 50% des revenus engen-

drés par ce marché. Alstom rappelle à ce titre que, depuis 5 ans, il a mis en place un réseau de sous-traitants et de co-traitants à travers le pays. « Leur part dans chaque contrat marocain pris isolément n'est pas toujours significative », reconnaît toutefois Thierry de Margerie, PDG d'Alstom Maroc. « Ce qui compte, c'est que le volume qui leur est acheté augmente très vite et qu'il est presque entièrement exporté », ajoute-t-il.

Interdépendance

Cette dernière convention entre le gouvernement marocain et Alstom atteste du degré d'interdépendance des deux acteurs. « Le Maroc est donc devenu un pays important pour Alstom tant par l'importance du parc Alstom déjà installé que par les nouvelles opportunités offertes dans nos trois secteurs d'activité », explique Thierry de Margerie.

Du point de vue de son chiffre d'affaire, secteurs transport et énergétique confondus, les contrats effectifs depuis 2005 d'Alstom au Maroc se montent à près de 1,142 milliards d'euros (12,864 milliards de dirhams). Un nombre à mettre en regard avec les 5,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires enregistré par l'entreprise sur l'exercice 2009-2010. Alstom prévoit de créer 5000 emplois supplémentaires dans le Royaume d'ici 10 ans, soit plus de 16% du nombre total d'employés que compterait la firme dans dix ans si aucun autre emploi n'était créé par la firme ailleurs dans le monde.

Politiques nationales industrielles dynamiques

L'ensemble des contrats remportés par Alstom

sont le fruit « de la qualité des installations déjà livrées, de [sa] proximité et de [sa] disponibilité auprès des clients, ainsi que [sa] compétitivité », estime Eric Lenoir. Alstom a aussi su profiter du fait que le « le Maroc a quadruplé - fait exceptionnel dans le monde - en quelques années le rythme de ses investissements publics. Le Maroc doit produire et transporter plus de 400 MW supplémentaires chaque année et, à côté du programme autoroutier, le Royaume privilégie le ferroviaire pour transporter voyageurs et fret. »

Enfin, l'entreprise française a profité de l'active politique diplomatio-industrielle du gouvernement français. Pour financer la construction de l'exploitation du TGV Rabat-Tanger, le Maroc a ainsi fait appel à un conséquent prêt français qui fait jurisprudence. Le ministre québécois des Transports, Sam Hamad, a ainsi annoncé, en février, espérer bénéficier d'un système semblable pour la construction d'une LGV Québec-Montréal-Ottawa-Toronto. Alstom a peut être aussi bénéficié de l'échec de la vente des Rafales à l'armée marocaine à l'été 2007.

Aujourd'hui en plus de la mise en œuvre du partenariat industriel stratégique et des rames de TGV pour la ligne Casablanca-Tanger, un autre grand chantier attend Alstom, en consortium avec le britannique International Power : la centrale thermique de Safi. Avec un budget approchant les 3 à 4 milliards d'euros, selon Ali Fassi Fihri, directeur général de l'ONE, cette centrale aura une puissance de 13 000 mégawatt pour devenir la plus grande centrale du pays. Le projet est encore en discussion. « Nous sommes ainsi maintenant consultés pour les projets d'énergie thermique et renouvelable, sans qu'aucun grand contrat ne soit encore en vigueur », reconnaît sans vouloir en dire plus Thierry de Margerie. ■

Les contrats d'Alstom au Maroc

- les contrats réalisés depuis 2005 : 20 locomotives Prima II (74 millions d'euros); doublement des voies entre Fès et Meknès (7 M€); modernisation de la signalisation de 900 km de voies et 67 gares (70 M€).

- contrats en cours : 44 rames du Tramway Citadis à Rabat (90 M€); 74 rames de tramway à Casablanca (120 à 190 M€); 14 rames de TGV pour la ligne Tanger-Casablanca + installation signalisation + alimentation électrique (400 + 11 M€); centrale à cycle combiné d'Aïn Béni Mathar et sa maintenance (200 M€); ferme éolienne dans la région de Akhfenir (100M€); sous-station de 400 kV avec Cegelec Maroc; réhabilitation de turbines à vapeur et maintenance de la centrale de Jorf Lasfar.

Export du sucre

Un business lucratif au Maroc

Alors qu'en 2009, le Royaume exportait à peine 14 tonnes de sucre, ce volume serait passé à 4900 tonnes une année plus tard, révèle La Vie Eco. La fraude semble manifeste dans la mesure où le sucre est fortement subventionné au Maroc. Raison pour le ministre des Affaires économiques et générales d'annoncer des mesures plus strictes pour l'exportation.

Par Frederic Schmachtel

Pendant 11 mois, entre janvier et novembre 2010, le volume des exportations de sucre auraient été multipliées par 350 par rapport à l'ensemble de l'année 2009, où seules 14 tonnes de sucre avaient été exportées.

Nizar Baraka, ministre des Affaires économiques et générales, avait annoncé, le 24 février 2011, de nouvelles mesures régissant l'exportation de sucre du Maroc. L'objectif mis en avant était alors la « préservation du pouvoir d'achat » des Marocains. La mention, « empêcher tout détournement du soutien accordé par l'Etat » n'apparaissait qu'à la fin de la dépêche. Les chiffres révélés, vendredi 4 février, par La Vie Eco, placent bel et bien les détournements sur le devant de la scène.

Une marge importante de bénéfice

La consommation marocaine de sucre est d'environ 1,2 million de tonnes par an. Plus de 50% du sucre consommé est importé. Surtout, ce sucre est lourdement subventionné : la Caisse de compensation contribue actuellement à hauteur de 5dh par kg. Elle permet de maintenir le prix du sucre à environ 5dh le kg.

Dans ce contexte, les déclarations de Nizar Baraka apparaissent comme un euphémisme. Il a affirmé que certains exportateurs de sucre faisaient « une marge importante de bénéfice ». En clair, certains opérateurs marocains auraient

exporté du sucre à destination de la Mauritanie, par exemple, alors que, dans le même temps, ils bénéficiaient de subventions étatiques ont affirmé des sources ministérielles à La Vie Eco.

Les mesures gouvernementales pour réguler les exportations de sucre n'ont donc pas été prises sans raison : « le gouvernement a décidé d'intervenir pour faire cesser toute pratique préjudiciable à l'économie nationale [...] et empêcher tout détournement du soutien accordé par l'Etat ».

Faillite dans le mécanisme de restitution ?

Pourtant, pour les exportations de produits subventionnés, la douane réclamait déjà la restitution des subventions publiques. Un document de la Caisse de compensation, attestant cette restitution, serait déjà demandé aux postes de douanes, selon la Vie Eco. Cette règle devrait être formalisée, explique le quotidien.

L'exportation du sucre sera donc, dorénavant, soumise à une autorisation préalable. « [Les pouvoirs publics] vont gérer la modalité des exportations notamment de la quantité à exporter. De même, l'exportateur est appelé à restituer une allocation à la Caisse de compensation », a expliqué Mohamed Fikrat, président de la Fédération interprofessionnelle marocaine du sucre. Les statistiques sur l'exportation du sucre en 2011 en diront plus sur l'efficacité de la mesure. ■

Privatisations

Pour alléger le déficit public marocain ?

L'Exécutif tente une nouvelle fois de limiter le déficit budgétaire par la privatisation d'entreprises publiques. Biopharma, Sonacos, Sococharbo, SSM et Marsa Maroc sont notamment en ligne de mire. Si à court terme les privatisations peuvent sauver la mise, représentent-elles une solution durable ?

Par Oumar Baldé

Les privatisations sont-elles la clef de voûte pour calmer (ne serait-ce que temporairement) la grogne sociale ? Dans sa volonté d'endiguer les tensions sociales, le gouvernement a récemment pris plusieurs mesures coûteuses. Il est donc temps, selon Salaheddine Mezouar, ministre de l'Economie et des Finances, de renflouer les caisses de l'Etat par le biais des privatisations.

En février, l'injection de 15 milliards de dirhams supplémentaires au 17 prévus pour soutenir la Caisse de Compensation, ainsi que l'intégration de diplômés chômeurs dans la fonction publique sont venues grever les finances publiques. Si le déficit budgétaire a atteint 4,5% du PIB (Produit intérieur brut), au lieu des 4% initialement prévus en 2010, c'est parce qu'il n'y avait eu « aucune privatisation », explique à Reuters Salaheddine Mezouar. Pour 2011, l'Etat table sérieusement sur les privatisations pour alléger le déficit budgétaire, évalué à 3,5%.

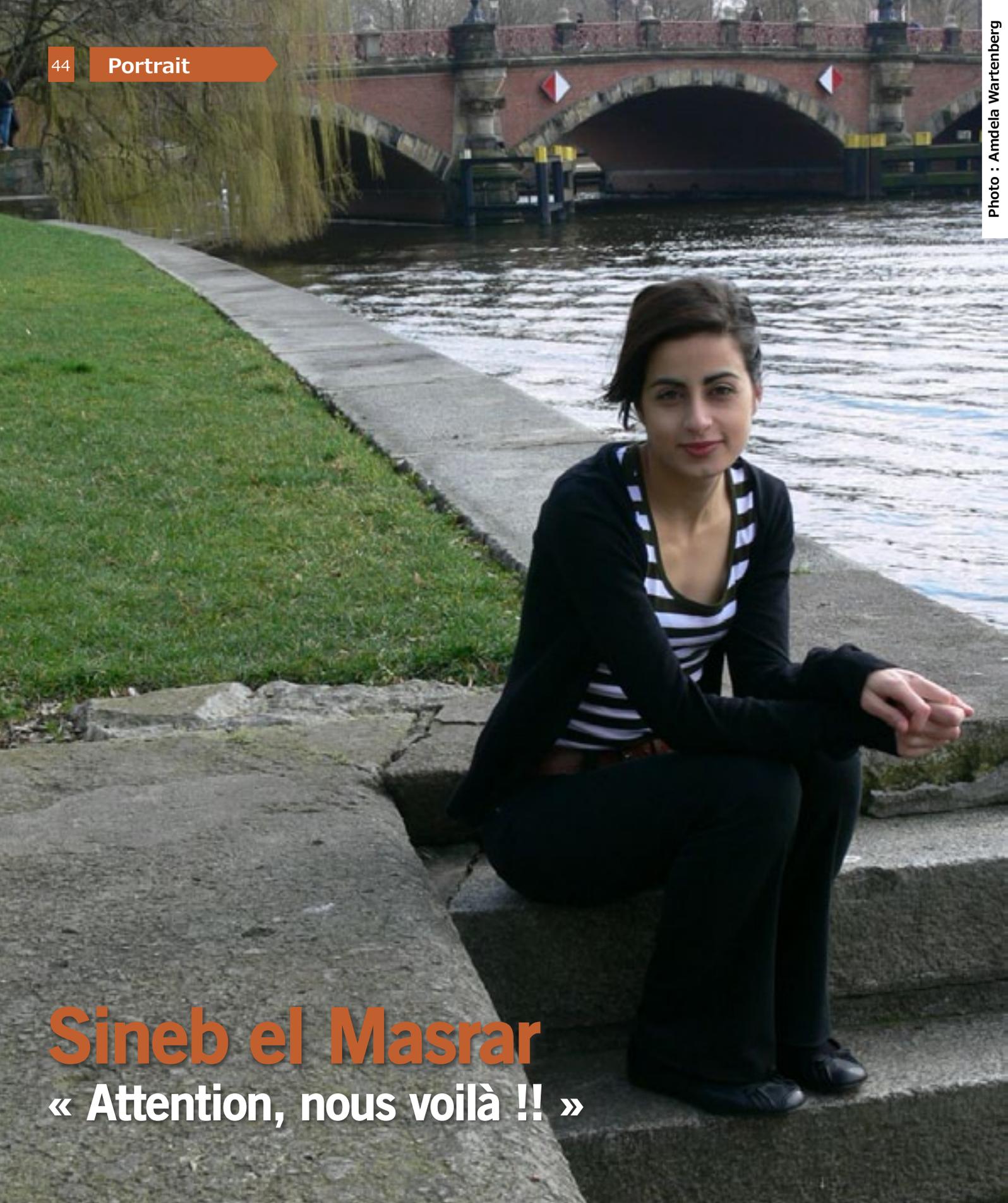
Huit entreprises figurent encore sur la liste des sociétés à céder. Certaines d'entre elles sont détenues à 100% par l'Etat : Biopharma (Société de Productions Biologiques et Pharmaceutiques Vétérinaires), Sonacos (Société Nationale de Commercialisation de Semences), Sococharbo (Société Commerciale de Charbon et Bois), SSM (Société de sel de Mohammedia) et Marsa Maroc (Société d'Exploitation des Ports). Pour les trois restantes, l'Etat y est représenté partiellement : 62% de la BTNA (Briqueterie Tuilerie Nord-

Africaine), 44,67% du CIH (Crédit Immobilier et Hôtelier) et 30% de Maroc Telecom.

A court terme, la cession totale ou partielle de ces entreprises permettra de renflouer les caisses de l'Etat. Cependant, ces privatisations constituent-elles une solution durable ? Une question d'autant plus pressante que certaines de ces sociétés sont de véritables fleurons de l'économie marocaine. L'année dernière, par exemple, le gouvernement avait fait marche arrière sur la cession de 8% de Maroc Telecom. Au départ, l'opération devait rapporter quelque 4 milliards mais l'augmentation espérée de la valeur de l'opérateur en 2011 devait rapporter 11 milliards. Par conséquent, il valait mieux conserver ces parts.

Cependant, l'Etat semble d'autant plus contraint de céder ses entreprises que l'augmentation du prix du baril de pétrole commence déjà à fausser ses calculs. Le baril se négocie au-delà des 100 dollars alors que le gouvernement tablait sur un prix ne dépassant pas les 75 dollars. Une hausse des prix d'autres matières premières, comme le blé, ne viendra que compliquer la donne.

Salaheddine Mezouar dit également compter sur l'augmentation des recettes touristiques pour limiter la casse. Elles ont grimpé de « 6% les deux dernières années » et devraient encore augmenter entre « 6 et 7% » en 2011. Combinées à la baisse du train de vie de l'Etat, elles devraient alléger le déficit public. ■

A woman with dark hair, wearing a black and white striped shirt under a black cardigan and black pants, is sitting on stone steps by a canal. She is looking towards the camera with a slight smile. In the background, there is a canal with a stone bridge featuring arches and red and white navigation markers. A weeping willow tree is on the left side of the canal.

Sineb el Masrar

« Attention, nous voilà !! »

Directrice de publication du premier magazine féminin multiculturelle en Allemagne, Sineb el Masrar n'est pas seulement une jeune entrepreneuse très active. A l'heure où Thilo Sarrazin, ancien président de la Banque fédérale allemande, attise l'islamophobie, la Germano-Marocaine publie l'essai « Muslim Girls » sur la vie de femmes musulmanes en Allemagne. Elle se bat pour une vision décomplexée sur l'Islam.

Par Frédéric Schmachtel

Toujours innover, réaliser un maximum d'idées. Ce dont Sineb El Masrar, Germano-marocaine vivant à Berlin, rêvait, elle le réalise aujourd'hui dans son magazine féminin, « Gazelle ». Pour en arriver là, elle a dû surmonter bien des obstacles, faire des détours, prendre des risques.

Elle a pris exemple sur son père. Originaire de Tanger, il quitte sa ville dans les années 60. Sans contrat d'ouvrier en poche, il s'engage, avec son beau-frère, dans un cirque itinérant italien de passage. Le cirque les amène à Munich en Allemagne, d'où le père de Sineb continue pour s'établir dans la région de Hanovre. En 1979, il épouse la mère de Sineb, également originaire de Tanger.

Les détours de la vie

Hanovre et sa province, c'est là que Sineb, née en 1981, a grandi. Une enfance paisible où elle fait cependant très tôt l'expérience des clivages sociaux. « Notre rue était très typique : les deux côtés de la rue n'étaient séparés que de 15 mètres, mais les couches sociales s'y répartissaient aussi distinctement que les sections d'une administration allemande. » A droite, des immeubles plutôt simples, à gauche, les maisons individuelles avec des jardins soigneusement aménagés. « Et il y avait nous : des Marocains, qui attiraient surtout l'attention par leur voiture verte, une femme portant le voile et une enfant, qui oubliait à tout bout de champ de prévenir ses parents avant de partir en vadrouille », raconte la jeune femme.

Elle était une exception et en a tiré profit. « Quand j'étais petite, je devais souvent expliquer l'islam et la société marocaine aux parents de mes amis. Je n'avais pas toujours toutes les réponses. Un avantage. J'ai appris tôt à réfléchir sur ces choses et à trouver des informations de manière autonome ou en interrogeant mes parents ».

Le parcours de Sineb ne fut pas linéaire et ses origines étrangères y furent pour beaucoup, même si elle ne les met pas en avant. Voulant gagner sa vie le plus tôt possible, elle n'a pas passé le bac, mais postulé pour une formation professionnelle commerciale. Après une autre formation, d'éducatrice cette fois, elle fait face à la discrimination : impossible de poser sa candidature dans les structures éducatives catholiques, pourtant nombreuses en Allemagne. Elles acceptent des enfants de toutes les confessions mais elles n'emploient pas de musulmans ! Elle trouve ailleurs, puis se réoriente à nouveau pour intégrer un institut d'études de

marché. Elle fait un autre détour en donnant des cours de cuisine à l'école du soir, pour finalement se lancer dans le journalisme.

« Gazelle », pour diversifier le paysage des magazines féminins

Là, un projet ambitieux germât en elle. « En tant que jeune fille, et, plus tard, jeune femme, je remarquais que la plupart des magazines féminins étaient ennuyeux et que des femmes comme moi n'y apparaissaient que sous une lumière négative. Je voulais changer cela. »

Née ainsi l'idée d'un magazine, dans lequel la société allemande et surtout les femmes seraient représentées dans toute leur diversité, origines étrangères ou pas. En 2006, le premier numéro de « Gazelle » est publié, le « premier magazine féminin multiculturelle d'Allemagne ». Il paraît régulièrement depuis mais l'avenir de « Gazelle » reste incertain. Les éventuels investisseurs n'arriveraient pas encore à penser en fonction d'un groupe cible dans un marché multiculturel.

Rassurer sur l'islam en Allemagne

Son magazine et sa position de directrice de publication d'origine étrangère permet à Sineb d'intervenir dans le débat public. Thilo Sarrazin, ancien président de la Banque fédérale allemande, gagne des millions en publiant ses propos amalgamant islam, immigration et QI. La Réponse de Sineb : « Muslim Girls », un livre publié à l'automne 2010. « Nous voilà. Cette horde de sympathisantes du terrorisme qui, avec leurs maris musulmans, se reproduisent comme des lapins, produisant une fille voilée après l'autre et attendent, sans volonté propre, les ordres de leurs pères, frères et maris pour ensuite traire comme une vache le système social allemand », sont les premiers mots - ironiques et provocateurs - du livre.

Engagé dans le débat allemand, Sineb n'en oublie pas pour autant ses origines marocaines. Elle porte « naturellement » cette double culture. Le Maroc pour elle, c'est « une enfance insouciante, une liberté, des femmes vivantes, l'humour », mais aussi la pauvreté. Des mauvais souvenirs, aussi, avec « une certaine attitude d'attente passive vis-à-vis de la famille vivant à l'étranger. Le pays a beaucoup de potentiel. J'espère que la population le fera valoir de manière intelligente. Pour y parvenir, beaucoup d'hommes et de femmes doivent cependant s'émanciper et se prendre en charge », estime Sineb el Masrar. ■



Samir Azzimani

Les JO de Sotchi en ligne de mire

Même s'il s'y pratique depuis de nombreuses années, le ski reste aujourd'hui très peu médiatisé au Maroc. On oublierait presque qu'en 2010, Samir Azzimani, était l'unique représentant marocain aux Jeux Olympiques d'hiver à Vancouver. Même s'il n'a pas connu la gloire au Canada, l'homme vise une nouvelle participation olympique à Sotchi en Russie, en 2014. Retour sur un parcours atypique.

Par Yann Ngomo

Né de parents marocains à Colombes, en région parisienne, le 22 octobre 1977, Samir Azzimani est l'un de ces sportifs dont les débuts sont guidés par la providence. Il découvre le ski lors de vacances scolaires à l'âge de 5 ans. A l'époque, ce sport ne suscite guère son enthousiasme. « Il faisait froid, les combinaisons n'étaient pas pratiques ... Les deux premières années, j'ai détesté le ski », reconnaissait-il récemment dans une interview à un magazine sportif français.

Il apprendra à apprécier ce sport plus tard, en domptant la neige avec les mêmes chaussures qu'il trouvait encombrantes quelques années auparavant. Le ski prendra une nouvelle dimension lorsque le jeune Samir assiste, pour la première fois, à une compétition de ski... du haut d'un télésiège. Le vrai déclic : les Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville en 1992. Cette année-là, il assiste derrière sa télévision, à la triste prestation des skieurs marocains. L'un d'eux, Brahim Izdag, s'était distingué en arrivant dernier de l'épreuve du slalom super géant.

Représenter le Maroc : le défi de sa vie

Déçu comme tous les Marocains qui ont suivi les JO, Samir commence cependant à envisager une carrière dans le ski. Il est persuadé de pouvoir faire mieux que ce qui a été vu à Albertville. Défendre le Maroc lors des jeux Olympiques devient le rêve de sa vie. « Juste le fait de représenter le Royaume autour du globe était un honneur pour moi », explique Samir.

En plus d'une ardente envie de représenter son pays d'origine, Samir Azzimani voulait aussi se battre contre des clichés. Il fallait briser tous les stéréotypes négatifs que les gens avaient du ski marocain. Il était aussi question de prouver que lui, issu d'un milieu modeste, pouvait s'imposer dans un sport de « bourgeois ».

Les difficultés financières auront longtemps miné la carrière de l'athlète sans jamais entamer sa détermination. Pour financer ses participations aux différentes compétitions, il doit régulièrement effectuer des petits boulots. Par ailleurs, plusieurs mécènes, dont le roi Mohamed VI, l'ont souvent soutenu.

Sous le drapeau marocain, Azzimani a participé en tout, à quatre championnats du monde de ski alpin : en 2001 à Sankt Anton (Autriche), en 2003 à Saint-Moritz (Suisse), en 2005 à Bormio (Italie)

et en 2009 à Val d'Isère (France). En 2011, alors qu'il se préparait à participer aux mondiaux de ski alpin de Garmisch-Partenkirchen (Allemagne), tenus du 7 au 20 février, une fracture à l'un de ses orteils le pousse à renoncer.

Les Jeux Olympiques, son rêve de toujours

Les difficultés financières, le manque de sponsors, des résultats pas toujours au rendez-vous n'ont visiblement jamais eu raison de la détermination de Samir Azzimani. Son objectif premier était bien au-dessus de tout cela : représenter le Maroc pendant les JO d'hiver.

A Salt Lake, aux Etats Unis, en 2002, il manque de peu sa qualification. A Turin, en Italie, en 2006, il se qualifie mais doit renoncer à cause d'une blessure. Sa déception est telle qu'il envisage même d'arrêter. Le soutien de son entourage lui redonne la force de reprendre la compétition.

Il finit par réaliser son rêve en 2010, à Vancouver. Ironie du sort, il sera l'unique représentant marocain à cette manifestation. A 33 ans, il atteint enfin l'objectif qui a inspiré sa carrière. Il se classe 44e dans l'épreuve du slalom et 74e dans l'épreuve du slalom géant. Des résultats encourageants. « Mon comité olympique a été agréablement surpris. Ils étaient fiers car j'ai battu pas mal de skieurs d'autres pays. Je n'étais pas ridicule. Je les ai sentis heureux » Même après avoir touché son rêve du doigt, Azzimani se montre toujours aussi insatiable. Aujourd'hui, l'homme espère pouvoir se qualifier pour les JO d'hiver de 2014, à Sotchi, en Russie.

L'après ski...

A bientôt 34 ans, Samir Azzimani a déjà commencé à assurer son après-carrière. Il a mis sur pieds une structure pour encadrer les athlètes marocains du monde qui connaissent les mêmes difficultés que lui. L'Entente Sportive Marocaine Internationale aide ces athlètes au niveau de leurs démarches administratives mais aussi du matériel et de la communication pour que leurs exploits soient reconnus et puissent être soutenus.

En parallèle, Samir Azzimani travaille sur son autobiographie. Il reviendra sur les grands moments de sa carrière. Une carrière riche en aventures, un parcours très atypique qui, même s'il n'a pas connu le succès qu'il aurait mérité, a au moins un enseignement à donner : toujours croire en ses rêves. ■

A wide-angle photograph of a snowy mountain landscape. In the foreground, a person wearing a red jacket and dark pants is skiing down a gentle slope. The snow is bright white with some tracks and shadows. In the background, the mountain rises steeply, with jagged peaks and ridges covered in snow. The sky is not visible, but the lighting suggests a bright day.

Le Maroc et les sports d'hiver

Parmi la multitude de sports qu'il est possible de pratiquer au Maroc, les sports d'hiver ne sont pas en reste. Les sommets enneigés du Haut et du Moyen Atlas offrent de belles pistes skiables plusieurs mois dans l'année. Les stations de ski d'Oukaïmeden, dans le Haut Atlas, et Michlifen, dans le Moyen Atlas, deviennent alors des destinations privilégiées. Par Yann Ngomo

Oukaïmeden : le palais de glace du Haut Atlas

Dominant la plaine d'El Haouz, le mont Oukaïmeden abrite la principale station de ski du Royaume. Située à plus de 3200 mètres d'altitude et à une demi heure seulement de route de Marrakech (75km), elle est la plus haute station d'Afrique.

Pour la petite histoire, le site de l'Oukaïmeden est fréquenté depuis l'apparition du ski au Maroc dans les années 30. Au départ, la zone était difficile d'accès et peu de personnes osaient braver 6 à 7 heures de chemin dans la montagne, à dos de mulet. La fréquentation du site devient plus régulière avec l'implantation des premiers chalets par des alpinistes français. Avec le temps, des infrastructures plus modernes (routes, adduction d'eau et d'électricité, téléphone...) ont contribué à désenclaver ce bout de paradis, au point d'en faire une destination privilégiée pour les amateurs de neige.

Aujourd'hui, le domaine de la station s'étend sur 300 hectares. L'enneigement moyen le rend généralement praticable entre mi-décembre et fin mars : 3 mois pour s'adonner à toutes sortes de sports. Le ski y est le sport roi. Le site offre dans cette optique une grande variété de pistes, pour les skieurs de tous les niveaux.

La station de l'Oukaïmeden se présente aujourd'hui comme la mieux équipée du pays. Elle dispose de plusieurs remonte-pentes (téléski), télésièges, ainsi que de tremplins pour le saut à ski. Le fait qu'elle abrite chaque année les championnats nationaux de ski n'est donc pas un choix fortuit. 75% des pistes sont d'ailleurs réservées à des skieurs aguerris. L'ensemble des équipements de la station est complété par des structures d'accueil de plus en plus nombreuses : chalets, hôtels, restaurants...

Michlifen : La « Montagne à la toison de laine »

Si la station de l'Oukaïmeden se distingue par la qualité de ses infrastructures, celle de Michlifen séduit par la beauté de son site. La petite station tient dans un ancien cratère du Moyen Atlas,

situé à une vingtaine de kilomètres d'Ifrane, la « Suisse marocaine ». C'est d'ailleurs la municipalité d'Ifrane qui gère cette station, ouverte en 1950 et qui culmine à près de 2000 mètres d'altitude.

Le manteau de neige sur les flancs de la montagne, aux allures de crinière de laine, se prête à la pratique d'une multitude d'activités hivernales, où tous les publics se retrouvent. Les plus jeunes ont la possibilité de se livrer à des batailles de boules de neige ou à d'autres jeux improvisés. Les plus inspirés se consacreront à la fabrication de bonhommes de neige. Les passionnés de sports de glisse ont le choix entre la luge, le surf des neiges, sans oublier le ski. On l'y pratique d'ailleurs à un niveau professionnel. Les athlètes des clubs de la région, le très ancien Ski club d'Ifrane, notamment, s'entraînent et se livrent à des compétitions dans la station. Les amateurs mordus de ski peuvent aussi le pratiquer, sur les pentes douces de la montagne.

La station de l'Oukaïmeden se présente aujourd'hui comme la mieux équipée du pays.

Côté infrastructures, le site est doté de deux téléskis, de 250 et 800 mètres. Des chalets, hôtels, et même des discothèques s'y trouvent également. Pourtant, le charme de Michlifen vient surtout

de son cadre naturel. En plus de la pureté de son ciel et de la blancheur de ses pistes, les visiteurs ne restent pas indifférents à la beauté de la forêt de cèdres qui borde la station et s'étend jusqu'à la province de Khenifra. Cette touche de verdure donne à ce coin du Maroc toutes les allures d'un village alpestre français. Certains surnomment même la station la « Megève marocaine », par analogie avec un village de l'est de la France. Michlifen, c'est donc un dépaysement garanti, agrémenté par les singes sauvages qui peuplent sa cédraie.

L'autre atout de séduction dont dispose la station, c'est le prix abordable du matériel loué. Il faut compter à partir de 20 dirhams pour une luge, entre 50 et 100 dirhams pour une paire de ski, et à partir de 150 dirhams pour un snowboard. Les inconditionnels ne tardent pas à affluer dès les premiers jours de neige chaque année. Leur mouvement de fourmi pendant les mois d'hiver, donne au site des airs de grand cirque naturel. ■

Éliminatoires CAN 2012

Algérie - Maroc, un derby lourd d'enjeux



L'affiche Algérie-Maroc a toujours eu une saveur particulière, du fait de la longue rivalité entre ces deux nations. L'ironie du sort a voulu que les frères ennemis du Maghreb soient opposés dans le cadre des éliminatoires pour la CAN 2012. La ville d'Annaba abritera le premier duel entre les deux favoris du groupe D, le 27 mars prochain. Les statistiques parlent pour le Maroc...

Par Yann Ngomo

Parmi toutes les sélections nationales, l'équipe d'Algérie est celle avec qui les Lions de l'Atlas ont eu le plus de confrontations : 23 au total. Et le bilan de ces confrontations est largement favorable au Maroc : 9 victoires, 9 matches nuls, 5 défaites, 22 buts marqués, 17 encaissés. Les Lions de l'Atlas ont également la faveur des statistiques lorsqu'on se penche sur les rencontres en compétitions officielles : 6 victoires, 2 nuls, 3 défaites, 14 buts marqués, 10 encaissés.

Il faut cependant rappeler que le bilan des confrontations des deux équipes lors des qualifications pour la CAN reste équilibré. La première fois que les deux équipes se sont croisées dans ce cadre, remonte aux éliminatoires pour la CAN 1970. A l'époque, l'Algérie l'avait emporté à l'aller (2-0), mais les Lions de l'Atlas prenaient une courte revanche à Casablanca (1-0) au match

retour. Pour la petite histoire, aucune des deux équipes ne s'était qualifiée. Deux ans plus tard, les Fennecs et les Lions de l'Atlas se retrouvaient pour une place à la CAN 1972. L'Algérie l'emporta chez elle (3-1) et le Maroc prit une nouvelle fois sa revanche au match retour (3-0). A quel scénario faudra-t-il s'attendre 39 ans plus tard ?

Les statistiques récentes semblent encore donner raison au Maroc. En effet, les Fennecs, qui n'ont plus battu le Maroc depuis 1980, restent sur 3 défaites lors de ses 3 dernières sorties contre les Lions de l'Atlas. L'équipe algérienne a notamment concédé l'une de ces défaites devant son propre public. C'était à Alger, le 4 mai 2001, lors des éliminatoires pour le Mondial 2002. Le Maroc lui, reste invaincu à domicile contre l'Algérie. Si les statistiques donnent le Maroc favori, elles pourraient aussi piquer les Algériens dans



leur orgueil. Tout reste donc ouvert.

Le Maroc, ex-aequo en tête du groupe D

Après les deux premières journées de qualification, les Lions de l'Atlas sont en tête du groupe D avec 4 points, ex-aequo avec la Centrafrique. Les deux équipes se sont quittées sur un triste match nul, le 4 septembre 2010, à Rabat, lors de la première journée. Le Maroc allait ensuite difficilement battre la Tanzanie sur son terrain (0-1), un mois plus tard.

De son côté, l'Algérie, qui avait raté sa sortie à domicile lors de la première journée contre la modeste équipe de Tanzanie (match nul 1-1), est battue en Centrafrique (2-0) en octobre 2010. Les Fennecs en crise, aborderont la prochaine rencontre avec le statut de lanterne rouge du groupe, avec un seul point au compteur. Une victoire à Annaba est donc impérative pour permettre à l'Algérie de se relancer.

Le premier vrai test pour Gerets

S'il avait affirmé sans détour que son ambition était de « gagner des titres avec la sélection marocaine », Gerets devra déjà faire ses preuves, pour ce qui sera son tout premier match sur le banc lors d'une compétition officielle. Le « Lion de Rekem » affiche un bilan plutôt satisfaisant pour le moment sur le banc : un match nul en Irlande du Nord en novembre 2010 et une année 2011 lancée par une probante victoire à domicile contre le Niger (3-0) en février dernier.

Si dans l'ensemble le public a été satisfait de ces premières sorties sous l'ère Gerets, une victoire contre l'Algérie devrait lui permettre de monter un peu plus dans l'estime des supporters marocains. Quoi qu'il en soit, le Lion de Rekem

n'entend pas se laisser démonter par l'enjeu. « On a joué deux matches amicaux. Maintenant je connais mieux le groupe et je suis positif pour notre prochain match contre l'Algérie. Je vais dire qu'on est prêts. J'espère qu'on va continuer sur la même lancée », a-il déclaré à la radio algérienne.

Les avis des uns et des autres...

En attendant le choc d'Annaba, les supporters d'un camp et de l'autre se livrent une guerre sans merci sur les forums et autres réseaux sociaux. Bien entendu, chacun donne son pays vainqueur de la confrontation.

Du côté des joueurs, chacun reconnaît les forces de l'adversaire, mais pas question d'évoquer la défaite. Madjid Bougherra, l'un des joueurs algériens les plus en vue, déclarait, lucidement, en décembre dernier : « nous sommes dans l'obligation de battre le Maroc. Nous jouons chez nous, devant notre public. Nous n'avons donc pas d'autres choix que celui de l'emporter ».

De son côté le capitaine de la sélection marocaine, Houcine Kharja, n'a pas revu les ambitions de son équipe au rabais. Pour le milieu de terrain de l'Inter Milan, le Maroc ira à Annaba pour gagner et rien d'autre. « On vise la victoire » avait-il récemment déclaré. Tout en mettant son équipe en garde contre certains des joueurs algériens, dont un certain Abdelkader Ghezzal, avec qui il évolue dans le championnat italien.

Une chose est sûre : même si un match nul pourrait satisfaire le Maroc, en déplacement en Algérie, la victoire reste ardemment désirée de part et d'autre. Dans tous les cas rendez-vous est pris le 27 mars pour voir si la vérité du terrain donnera alors raison à celle des statistiques. ■



La richesse musicale du Sud

Le Maroc est un pays doté d'un patrimoine culturel très diversifié. Le sud marocain dispose d'une étonnante réserve musicale qui mêle rythmes du désert et berbères. Auteur du livre « L'origine est aux frontières. Les Aït Ba'amran, un exil en terre d'arganiers », Romain Simenel, ethnologue et chercheur à l'Institut de Recherche pour le Développement à Marseille, a effectué ses recherches dans le sud marocain. Il nous fait part de son expérience pour pénétrer au cœur de cette culture musicale. Interview.

Entretien réalisé par Ghita Ismaili

Vous avez vécu dans le sud marocain, quel est le patrimoine musical de cette région ?

Pendant les deux années que j'ai passé chez les Aït Ba'amran et plus largement dans le Sous, j'ai eu l'occasion d'être spectateur de quelques performances musicales. La plupart d'entre elles se déroulaient lors de rituels comme les mariages, l'achoura, les « ma'arouf » et « nzaht n tlba » (tournée des tlba). La musique rythme donc la vie rituelle des Marocains du Sud.

Comment ces rituels sont-ils célébrés ?

Lors des mariages, il s'agit aujourd'hui plutôt d'un groupe professionnel soit de « harwaj », danse musicale amazigh, soit de musique hassanie, étant donné que la région des Aït Ba'amran est à cheval sur deux aires culturelles.

L'achoura est le jour du chant des femmes, rythmé par les claquements de mains, autour de feux de joie allumés à la sortie des douars. C'est aussi le moment où de jeunes hommes célibataires imitent les chants des femmes en forçant leur voix vers les aigus afin de dissimuler leur masculinité et s'approcher au plus près des femmes.

Les « ma'arouf », sorte de pique-nique rituel est l'occasion pour les femmes de chanter sous forme de joutes musicales improvisées entre jeunes célibataires et femmes mariées.

La tournée des « tlba », des confréries religieuses où des hommes se déplacent de douars en douars, leurs donnent l'opportunité de réaliser un « harwaj », une danse alignée qui se pratique en tapant des pieds et des mains au rythme des tambours.

La musique hassanie est la plus répandue dans le sud, quelles sont ses origines ?

La musique hassanie est la musique dominante depuis Guelmim jusqu'au Sud. La référence en

termes musicaux c'est la Mauritanie, avec ses stars connues depuis plusieurs décennies, y compris en Europe, comme Malouma. Là encore, il s'agit d'une musique de mariage, le plus souvent sous la forme de groupes menés par de véritables «divas du désert».

Quels sont les instruments utilisés pour accompagner les chants ?

L'instrument mélodique principal est la guitare électrique avec un son légèrement distordu et avec les aigus au maximum. Les mélodies sont syncopées. C'est un genre unique qui s'inspire du blues en l'adaptant aux rythmes locaux. Les rythmes sont donnés par des « Guedra », grandesalebasses sur lesquelles on tend une peau de chèvre. Toutefois, il peut y avoir aussi un batteur dans les mariages modernes.

La « Guedra » désigne aussi une danse de femme célibataire. Elle est pratiquée devant un groupe d'hommes qui marquent les mouvements de la danseuse par des cris rythmés. Le plus souvent la danseuse est à genoux et les hommes qui l'entourent sont debout et balancent leur corps en bombant le torse.

Ce qui est intéressant à noter, c'est que dans la région de Guelmim, la région réputée pour les meilleures Guedras est justement « Tigli », un douar berbérophone ! Ce qui montre encore le fort métissage entre culture sahraouie et amazighe.

Y a-t-il d'autres musiques qui sont restées méconnues ou inexploitées ?

C'est tout à fait possible. En tous cas, le sud du Maroc regorge de talents qui ne demandent qu'à percer ! La naissance des festivals du désert (Dakhla, M'Hamid...) est une très bonne chose pour pouvoir donner une chance à ses jeunes talents. Dommage que cette année celui de Dakhla ait été annulé. ■

Le Festival international des nomades

De la volonté de « mettre en lumière les richesses naturelle, culturelle et humaine de cette région » est né le Festival international des nomades. La 8e édition, organisée par l'Association nomades du monde, du 18 au 21 mars, se tiendra à M'hamid El Ghizlane, au sud est du Maroc dans la province de Zagora. Les organisateurs ont fait appel à des artistes du monde entier pour donner à cet événement toute sa dimension multiculturelle. La musique marocaine sera d'abord représentée par les chants hassanis de Bnat Aichata, un groupe originaire de Guelmim. Les mélodies berbères du haut de l'Atlas seront illustrées par « Boughanim et les chants emaweghne » venus d'Imilchil. Des artistes venus de la Mongolie, du Mali, du Chili, du Brésil, du Portugal, d'Espagne et de France partageront les deux scènes du festival.

Fespaco 2011

« Pégase » remporte l'étalon d'or

« Pégase » de Mohamed Mouftakir reçoit l'Étalon d'or au FESPACO 2011, le plus grand festival de film africain. Avec son scénario, le cinéaste apporte une nouvelle dimension au cinéma marocain.

Par Ristel Edimio

Le film « Pégase » du Marocain Mohamed Mouftakir a remporté, le samedi 5 mars, l'Étalon d'or de Yennenga, grand prix du Festival panafricain du cinéma d'Ouagadougou (FESPACO), au Burkina Faso.

En présence d'environ 20 000 personnes, le réalisateur marocain a reçu, en plus du trophée, une somme de 10 millions de FCFA (environ 170 000 dhs) des mains du président burkinabé, Blaise Compaoré, lors de la cérémonie de clôture de la 22e édition du Festival. « Le prix est une fierté, une reconnaissance. C'est encourageant », a déclaré à la presse le cinéaste en remerciant le jury, présidé par l'universitaire gambien Cham M'Baye.

Dans la catégorie long métrage, dix-huit films étaient en compétition. « Un homme qui crie » du Tchadien Haroun Mahamat Saleh, déjà primé à Cannes en 2010, a remporté l'Étalon d'argent. Tandis que l'Étalon de bronze a été décerné à la comédie sentimentale « Le mec idéal » de l'Ivoirien Owell Brown.

« Pégase » multi-récompensé

Déjà nommé en 2010 au Festival « Cinéma Méditerranéen » de Bruxelles, « Pégase » remporte, la même année le Grand prix de la 11ème édition du Festival national du film (FNF), à Tanger. Parallèlement, Saâdia Ladib et Majdouline Idrissi y remportent le prix du meilleur rôle fé-

minin pour leurs interprétations dans « Pégase ». Le long métrage marocain a aussi été primé, pour la qualité du scénario et de la photographie, au Festival international du film de Dubaï en décembre dernier, rapporte Al Bayane.

Le réalisateur Mohamed Mouftakir, nouvel espoir du cinéma marocain, signe, avec Pégase, son tout premier long métrage. L'homme est passé réalisateur en chef après avoir travaillé cinq ans en tant qu'assistant réalisateur. Son court-métrage, « Chant funèbre » avait déjà été primé dans plusieurs festivals dont le FESPACO 2009.

« Pégase » est un drame surprenant. Zineb travaille dans un asile psychiatrique et se voit confiée par son supérieur une jeune fille terrorisée qui croit être enceinte. Zineb va tenter de la faire parler. Rihanna, 20 ans, a été violée par son père et lui fait croire qu'elle est enceinte d'un démon. Son père rêvait d'avoir un fils. Il décida alors de faire passer sa fille pour un garçon. Il voulait qu'elle puisse chevaucher un étalon, un cheval mythique, d'où le titre du film « Pégase ». Une inspiration devant laquelle les jurys de Tanger et Ouagadougou se sont inclinés car elle sort des classiques du cinéma africain.

Mohamed Mouftakir apporte une nouvelle couleur au cinéma du Royaume qui ne laissera certainement pas indifférents les autres réalisateurs du pays. Reste à savoir quelle sera la prochaine innovation cinématographique. ■

Roschdy Zem et Jamel

dans les prochains films de Rachid Bouchareb

Après sa distinction aux Oscars pour son film « Hors la loi », Rachid Bouchareb se lance dans deux nouveaux long-métrages : « Just Like a Woman » et « Belleville's Cop ». Il fait à nouveau appel aux deux Franco-marocains Jamel Debbouze et Roschdy Zem.

Par Elimane Sembene

L Le réalisateur franco-algérien Rachid Bouchareb reste fidèle aux acteurs qui ont fait le succès de ses derniers films, notamment Jamel Debbouze et Roschdy Zem. Ses deux nouveaux projets en témoignent : « Just like a Woman » et « Belleville's cop ».

« Just Like a Woman » : une Américaine férue de danse orientale

Dans « Just Like a Woman », Rachid Bouchareb plonge dans la vie d'une femme au foyer américaine de Chicago qui suit des cours de danse du ventre dans l'espoir de participer à une compétition de danse à Las Vegas. L'histoire rappelle le long métrage de Nabil Ayouch « Whatever Lola wants », où une jeune américaine s'éprend elle aussi de danse orientale.

Pour le film de Rachid Bouchareb, l'actrice britannique Sienna Miller va se prêter au rôle de cette femme faussement ordinaire. Elle ne sera pas la seule star de cette comédie. L'actrice iranienne Golshifteh Farahani mais aussi le Franco-marocain Roschdy Zem seront de la partie. Le même Roschdy Zem qui avait adapté au cinéma l'affaire Omar Raddad avec son film « Omar m'a tuer ».

« Just Like a Woman », sous-titré en français et en anglais, sera le fruit d'une coproduction entre la compagnie Bouchareb production et la maison de production britannique The Bureau. Le début du tournage est fixé pour le 13 juin 2011, dans l'Etat

du Nouveau Mexique, aux Etats-Unis.

« Belleville's cop » révélera les talents du policier Jamel Debbouze

Un autre film sera aussi au menu de Bouchareb : « Belleville's cop » entre comédie et film d'action. Autre scénario, autre décor et autres acteurs. Cette fois, c'est au tour du comédien marocain Jamel Debbouze et de la rappeuse américaine Queen Latifah de se rendre aux Etats Unis, en Californie.

« Belleville's cop » s'inscrit dans la liste des prochaines sorties de Jamel Debbouze, marquant son retour sur le devant de la scène : Poulet aux prunes, Le Marsupilami et l'Orchidée de Chicxulub, Hollywoo...

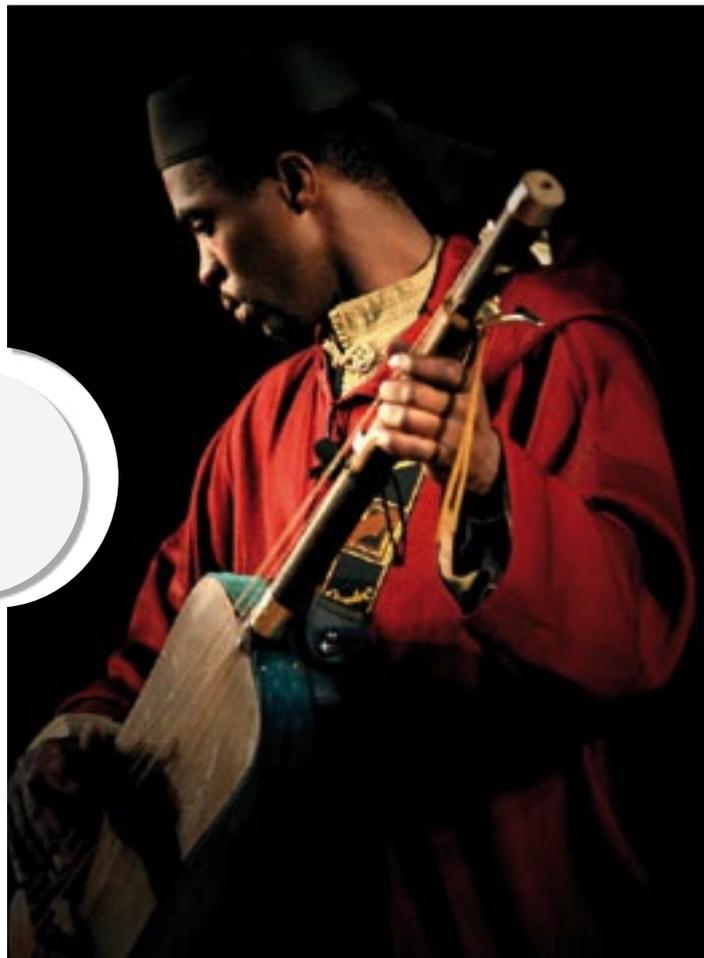
Il portera, dans le film de Rachid Bouchareb, le costume d'un agent secret français envoyé en mission aux Etats-Unis pour faire équipe avec une policière du Los Angeles Police Department (LAPD). Dana Elaine Owens, plus connue sous le nom de Queen Latifah, tiendra le second rôle du film.

Rachid Bouchareb envisage de poser ses caméras en Californie dès mars 2012. Après les succès de « Indigènes » et de « Hors-la-loi », Rachid Bouchareb portera ainsi à l'écran deux films qui se dérouleront au pays de l'oncle Sam. Ces deux prochaines productions vont-elles susciter le même engouement auprès des cinéphiles. ■

10^{ème} Festival cultures du Maghreb, à Caen

La 10^e édition du « Festival culture du Maghreb » se tiendra à Caen, au nord ouest de la France. La musique marocaine y sera célébrée avec, notamment, la participation de deux artistes marocains. D'abord, le Maâlem Hassan Boussou, se produira le 26 mars prochain, au Théâtre d'Hérouville Saint-Clair. Sapho chantera le 16 avril une reprise de la célèbre chanson de la diva Oum Kalthoum, « El Atlal ». D'autres activités culturelles figurent au programme dont l'exposition « Générations, un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins de France ».

Dates	: Du 25 mars au 17 avril
Lieu	: Caen
Hassan Boussou	: Le 26 mars à 20h30, au Théâtre d'Hérouville St-Clair
Sapho	: Le 16 avril à 21 h, au Café des images d'Hérouville
Plus d'infos	: +33 (0)2 31 43 57 45



Aziz Sahmaoui au Babel Med Music, à Marseille

Aziz Sahmaoui et son « University of Gnawa » font partie des 250 artistes programmés à la 7^e édition du festival « Babel Med Music », du 24 au 6 mars, à Marseille. Aziz, l'un des fondateurs de l'Orchestre national de Barbés (ONB) et membre du groupe du pianiste Joe Zawinul, chante et joue sur des rythmes inspirés du Jazz et des musiques traditionnelles du Maghreb. Il sera en concert à Marseille, le jeudi 24 mars. Le festival offrira, au total, une trentaine de concerts aux 13 000 spectateurs attendus.

Date	: Du 24 au 26 mars
Lieu	: Au Dock des suds, Marseille
Tarifs	: 15 euros par soir
	Pass 3 soirs : 35 euros (prévente Fnac uniquement)
Aziz Sahmaoui	: le 24 mars à partir de 19h30
Plus d'infos	: +33(0)4 91 99 00 00



YABILADIES

Le supplément féminin



SOMMAIRE

- 58 Les produits laitiers descendent de leur piédestal
- 60 Santé : Les marocains au contact de leur peau
- 61 Et si j'étais séropositif
- 62 La recette du mois : L'omelette au khlii
- 64 Des caftans au fil d'or de Fés a Toulouse
- 66 Au temps du caftan [En images]

Les produits laitiers descendent de leur piédestal

Les produits laitiers ont fait l'objet de nombreuses controverses et recherches ces dernières années. Depuis notre plus tendre enfance, nous apprenons qu'ils sont indispensables à notre croissance et sont sources premières de calcium. Cependant, la médaille décernée au lait a son revers. Les reproches s'accumulent.

Par Salma Sentissi

Le lait est un aliment de croissance et non une boisson d'adulte. Dans la nature, le lait est réservé aux premiers mois de la vie.

La présure stomacale humaine (l'enzyme permettant la coagulation de la caséine du lait) disparaît vers 7/8 ans si l'on arrête de consommer des laitages quelques temps. Le lait est avant tout un aliment d'enfance.

L'homme est aussi le seul mammifère à consommer le lait d'une autre espèce. La consommation exclusive de lait de vache n'est donc pas sans conséquences sur la santé du bébé :

- Privation du colostrum présent dans le premier lait maternel. Il est riche en IgA (Immunoglobuline qui protège les muqueuses du corps) et lysozyme et permet la purge du méconium, stagnant dans les intestins du nourrisson, lors de ses premières selles.

- Taux de protéines trop important. Elles causent une fatigue hépato-rénale. Les acides-aminés sont présents dans le lait de vache exceptée la taurine qui est essentielle pour la formation du cerveau du bébé. Cet acide aminé est rajouté dans les laits maternisés.

- Présence d'acides gras saturés. Le lait maternel contient, lui, des acides gras polyinsaturés qui jouent un rôle majeur dans la constitution du système nerveux du bébé. Ils réduisent les réactions inflammatoires et maintiennent une bonne

coordination cellulaire.

- Excès de minéraux. Le lait de vache contient trop de minéraux, causant une fatigue rénale, et un manque de fer. Les protéines du lait maternel, la transferrine et la lactoferrine, permettent une absorption de 50% du fer contre 4% seulement pour les laits industriels.

- Favorise les allergies, les perturbations de la flore intestinale, les inflammations de la muqueuse intestinale. Indirectement, cela peut entraîner une baisse de l'immunité, des problèmes ORL à répétition, des diarrhées...

- Privation du lien affectif avec la mère.

Au contraire, le lait maternel est 2 fois plus riche en lactose. Il augmente l'assimilation du calcium et des protéines, assure une énergie constante. Il contient aussi des lactobacillus bifidus qui protègent le nourrisson contre la diarrhée, nourrissent sa flore intestinale et améliorent donc son immunité. La succion du mamelon de la mère aide à la mise en place de la fontanelle du bébé.

Risques liés à une consommation régulière de lait de vache

- Les pollutions que subissent les vaches se concentrent dans le lait : pesticides, insecticides, désherbant, antibiotiques, hormones, toxines

vaccinales, polyphosphates (inhibiteurs de la fixation calcique)...

- Le lait de vache est indigeste : le lait est une émulsion de protéines et de lipides dans du sérum qui nécessite un équipement enzymatique puissant pour cailler ses protéines (caséine, béta-galactoglobuline) diluées. Sa digestion est difficile et demande beaucoup d'énergie.

- Les lipides du lait de vache sont producteurs de mucus : ils encrassent et surchargent les émonctoires (surtout la voie ORL et les poumons). Ils sont donc source de rhinites, bronchites chroniques...

- Le lait de vache est riche en calcium mais peu assimilable : il y a trop de calcium et pas assez de vitamine D en proportion pour le fixer, donc il se dépose anarchiquement dans les articulations. Les pays où il y a le plus grand nombre de fractures de la hanche donc d'ostéoporose (USA, Nouvelle-Zélande, Suède...) sont les plus grands consommateurs de laitages au monde ! Simple coïncidence ou fait réel ?

Les laitages sont acides et acidifiants et entraînent une fuite minérale osseuse pour compenser cette acidité. De plus, leur forte concentration en protéines participe également à la déminéralisation. A partir de 90g de protéine par jour, le stock calcique ne peut se maintenir.

Lien entre lait de vache et cancer du sein/ pathologies hormono-dépendantes.

Dans l'ouvrage du Dr Raphael Nogier « Le lait qui menace les femmes », on découvre grâce à une étude mondiale élaborée avec l'OMS, une étroite corrélation entre le taux de cancer du sein et la consommation laitière des femmes. Les problèmes de mastoses, fibromes, kystes chez la femme et d'adénomes prostatiques chez l'homme sont aussi en relation avec la consommation régulière de produits laitiers.

Lien entre le lait de vache et les pathologies auto-immunes.

Il semblerait y avoir une ressemblance spatiale entre les protéines de lait et les protéines constituant le pancréas. Quand on ingère du lait, des anticorps pourraient être synthétisés pour lutter contre les protéines du lait et se retourner aussi contre les cellules endocrines du pancréas

et déclencher, indirectement, un diabète insulino-dépendant.

Les laits vendus dans le commerce

Le lait est un milieu de culture idéal pour les bactéries. Les industriels évitent donc leur prolifération par des procédés qui dénaturent le lait. Ces bactéries sont pourtant, dans une certaine mesure, bénéfiques pour la flore intestinale.

- Pasteurisation (82°C). Le lait caille difficilement, sa texture et son goût sont différents du lait cru, la formule chimique est différente, la plupart des vitamines et ferments sont détruits... Les bénéfices vantés sont donc illusoire !

- UHT (Ultra Haute Température, 150°C). Il devient insipide, fluide, les protéines sont modifiées par la chaleur et deviennent indigestes. Elles encrassent et créent des foyers inflammatoires dans les intestins et les voies lymphatiques. Sa qualité nutritionnelle est donc quasi-nulle.

Alternatives au lait de vache

Le calcium n'est pas exclusivement présent dans le lait de vache. Certaines alternatives existent pour recevoir un apport suffisant d'un gramme par jour en moyenne.

- Laitages animaux (jument, brebis, chèvre). Ils encrassent moins et sont plus digestes. Le lait de jument est le plus proche du lait maternel et c'est un alicament intéressant dans de nombreux troubles cutanés, digestifs, immunitaires.

- Laitages végétaux : amande, châtaigne ...

- Les oléagineux (sésame, amande, graines de courge...), algues, sardines, cartilages de raie, moules, poissons, orge, légumes verts, fruits secs, légumes secs, œufs ... sont autant de sources de calcium alimentaire.

Fixer le calcium

L'exercice physique augmente l'assimilation et la calcification osseuse, par les pressions et les tractions sur les structures osseuses et ligamentaires. Le soleil - sans excès - et l'huile de foie de morue, grâce à la vitamine D, fixent aussi le calcium. La réduction des aliments acides et acidifiants et des protéines animales excès peut aussi être bénéfique. ■

Santé

Les Marocains au contact de leur peau

La dermatologie est une spécialité médicale particulière, parfois méconnue au Maroc. Pourtant, elle peut notamment remédier à certains maux provoqués par des usages et comportements propres aux Marocains. Le docteur Leïla Benamar, dermatologue et vénéréologue à Casablanca, détaille ces particularités. Interview.

Entretien réalisé par Julie Chaudier



Parmi toutes les spécialités médicales, quelle est la spécificité de la dermatologie ?

Les dermatologues sont appelés à intervenir sur une très grande variété de pathologies car beaucoup d'entre elles, même si elles ne sont pas à proprement parler des maladies de peau, s'expriment symptomatiquement par la peau. C'est le cas, notamment, des maladies sexuellement transmissibles qui sont à ce titre traitées par les dermatologues, à l'exception du VIH. Les maladies de peau sont aussi généralement chroniques et le patient qui vient consulter un dermatologue doit s'attendre à nouer une véritable relation d'amitié avec lui ! Enfin, la dermatologie est la seule spécialité où le patient peut suivre, comme le médecin, l'évolution de sa maladie car elle est directement visible.

Certains problèmes dermatologiques sont-ils propres au Maroc ?

Ces maladies particulières sont le propre des pays en voie de développement et du Maghreb. On compte, la tuberculose cutanée dont la propagation est liée au niveau social, à la promiscuité, au manque d'hygiène... On recense aussi au Maroc quelques cas de lèpre, bien que la maladie soit presque éradiquée. La leishmaniose cutanée, transmise par certains moustiques, touche particulièrement les régions du sud du pays.

Les pratiques culturelles et sociales des Marocains sont-elles parfois vecteurs de maladies particulières ?

Je reçois beaucoup de patients pour des cas de

mycoses. Le fait de rester pendant des heures dans une atmosphère humide, au hamam, alors que les champignons prolifèrent dans l'eau, provoque et entretient ces mycoses. Les ablutions fréquentes, lorsque l'on ne prend pas soin de bien se sécher les pieds, les favorisent aussi.

Les taches de melasma sont aussi favorisées par le soleil, la chaleur des bains, l'usage du savon noir et les frottements. Toutes ces pratiques stimulent les cellules pigmentaires et ont donc tendance à foncer la couleur de la peau voire à provoquer ces taches, aussi appelées « masques de grossesse ». Paradoxalement, les Marocaines souhaitent souvent être blanches alors qu'il est impossible de leur demander de renoncer au bain maure.

Les Marocains ont-ils aujourd'hui le réflexe de se tourner vers un dermatologue en cas de problèmes de peau ?

La dermatologie est une spécialité encore très ignorée et à ce titre les pharmaciens et les médecins généralistes se trouvent rapidement impuissants. Ils dirigent donc les patients vers les dermatologues. Cependant, fréquemment, les gens repoussent le moment d'aller voir un médecin. Ils essaient d'abord tous les conseils de leurs amis, les recettes de grand-mère, les indications trouvées sur internet et c'est seulement lorsqu'ils constatent que rien ne fonctionne, qu'ils viennent nous consulter. Ils évoquent toujours le même raison, très justifiée d'ailleurs, pour expliquer cette attente : les médicaments propres à la dermatologie sont très chers. Souvent assimilés à la cosmétique, ils ne sont pas remboursés par les couvertures santé. ■

Et si j'étais séropositif ?

L'association de lutte contre le sida (ALCS) au Maroc vient de lancer une nouvelle campagne de communication intitulée « Si j'étais séropositif ». Inspirée de la campagne lancée par l'association AIDES, cette initiative vise à lutter contre la discrimination pratiquée à l'encontre des personnes séropositives. L'association a fait appel à des célébrités marocaines dont l'animateur télé Ali Baddou. Par Ghita Ismaili



L'ALCS lance en ce mois de mars, une campagne de sensibilisation au niveau national, « Si j'étais séropositif ». Avec pour objectif principal de lutter contre toute forme de discriminations existant envers les personnes séropositives. Cette campagne durera trois mois. Panneaux, affiches et insertions presse doivent permettre d'atteindre le plus grand nombre de personnes. Le lancement de ce plan de communication « part du fait que la stigmatisation et la discrimination liées au VIH sont reconnues comme des obstacles majeurs à la lutte contre le sida ».

« Si j'étais séropositif » est ainsi inspirée de la célèbre campagne française, lancée en 2006 par l'association AIDES. Plusieurs personnages publics, dont les candidats aux présidentielles de 2007, avaient mis leur notoriété en jeu, dans le but de changer la perception de la société à l'égard des personnes portant le virus du sida. Ce principe, repris aujourd'hui par l'ALCS, est axé autour de la question : « Et si ces personnes connues et admirées étaient séroposi-

tives, comment réagiriez-vous? ».

« C'est le sida qu'il faut exclure, pas les séropositifs »

Au Maroc également, des personnalités célèbres participent à la campagne. Ils sont quatre à vouloir démontrer que c'est le sida qu'il faut exclure et non les séropositifs : Noureddine Lakhmari, l'acteur franco-marocain Hicham Nazzal, la chanteuse Sofia Merikh et Ali Baddou. Ce dernier est actuellement chroniqueur au Grand journal de la chaîne Canal+ mais tire sa notoriété au Maroc également de sa famille, très liée au parti de l'Istiqlal. Il est le cousin de l'actuelle ministre de la santé, Yasmina Baddou.

Aujourd'hui, ce Franco-Marocain, fils de diplomates, prête son image au combat contre la discrimination dont sont victimes les porteurs du VIH au Maroc. La campagne intervient seulement deux mois après la fin du Sidaction 2010, menée par l'ALCS, auquel Ali Baddou avait déjà participé. ■

ALCS: 23 ans d'existence

L'ALCS est la première association de lutte contre le sida du Maghreb et du Moyen Orient. Elle a été fondée en 1988 alors que le Royaume ne comptait qu'une trentaine de cas déclarés. L'association a été reconnue d'utilité publique en 1993. En 1992, elle ouvrait le premier Centre d'Information et de Diagnostic Anonyme et Gratuit (CIDAG). Le Maroc en compte aujourd'hui 19.

Structure essentiellement médicale à ses débuts, l'ALCS a très vite évolué vers une association de type communautaire et militante. Elle compte parmi ses objectifs : la prévention de l'infection par le VIH, l'accès aux traitements mais aussi la prise en charge et la défense des droits des personnes vivant avec le VIH dans le strict respect des droits de l'Homme. Ses militants luttent en permanence contre l'ignorance, les préjugés et le déni.

L'omelette au Khlii



Quand ils sont de passage à Marrakech, Wafa et Pau ont leurs habitudes. L'une d'entre elles est de prendre un petit déjeuner « omelette au Khlii » à la laiterie la plus connue de Marrakech, située à côté de l'ancien théâtre de la ville. Un endroit idéal pour entamer une journée. Endroit de rêve également pour Pau, photographe et adepte de la culture gastronomique marocaine.

A chaque fois que nous venons à Marrakech, ce détour constitue un passage obligatoire pour nous. C'est un petit local modeste avec quatre petites tables à l'intérieur et quatre autres en terrasse. D'autres habitués y viennent des quatre coins de la ville et s'y rendent même en voiture. Le secret de ce commerce, en plus de son côté traditionnel, est d'offrir un très bon rapport qualité prix et de bons rapports avec les clients. Ce sont mêmes les serveurs qui nous ont expliqué les étapes à suivre pour la préparation de cette omelette.

Mais avant d'en venir à l'omelette, il y a le Khlii à préparer. Il s'achète partout, mais traditionnellement, il se prépare chez soi. Pour en avoir le secret, nous sommes partis à la médina de Marrakech. Un vendeur de Khlii nous a expliqué comment le préparer.

La recette



Préparation du Khlii

Ingrédients

Viande (agneau, bœuf, ou encore du chameau)
Graisse animale
Huile végétale
Ail, coriandre, cumin
Eau

Préparation

Couper la viande, préalablement lavée et égouttée, en petits morceaux. Préparer une marinade à base de cumin, de coriandre et d'ail puis laisser reposer le tout pendant une nuit. Faire sécher la viande plusieurs jours au soleil. Faire cuire la viande avec la graisse animale et l'huile en la recouvrant d'eau. Laisser mijoter cette préparation dans une marmite jusqu'à l'évaporation totale de l'eau. Dispo-

ser la viande ensuite dans des boîtes hermétiques. Le khlii préparé de cette façon peut se conserver durant plusieurs mois. Cette technique, qui permet de conserver la viande pour une longue durée, est très ancienne. Elle remonte à l'époque où les machines frigorifiques n'existaient pas encore. De nos jours, avec l'arrivée des réfrigérateurs à nos domiciles, cette technique a pratiquement disparu. Le Khlii, avec son goût particulier, est néanmoins devenu un produit typique de la cuisine marocaine.

Il se prépare généralement pendant la fête du mouton. Les familles marocaines profitent alors de l'abondance de viande pour préparer différents plats, dont le Khlii. Diverses « Chhiwates » peuvent ainsi être préparées avec le Khlii.

L'omelette au Khlii

Ingrédients

4 œufs
200 g de Khlii
2 à 3 tomates
De la graisse de Khlii
De l'huile d'olive
Poivre, persil et coriandre

Préparation

Peler les tomates et les couper en morceaux. Les mettre dans une poêle anti-adhésive. Ra-

jouter la graisse de Khlii et l'huile d'olive et laisser cuire environ 30 minutes à feu doux. Poivrer, puis rajouter le persil et la coriandre ciselés ainsi que la viande. Laisser cuire sur feu doux pendant 20 à 30 minutes. Casser les œufs et les incorporer à la préparation pour en faire une omelette. Retirer du feu une fois que les blancs d'œufs sont cuits. NB : Pas besoin de sel dans cette recette puisque le Khlii contient une importante quantité de sel. Les œufs peuvent aussi être cuits « sur le plat », selon le goût de chacun.



Des Caftans au fil d'or de Fès à Toulouse

Amel et Nadia Ezzine sont les fondatrices et stylistes de leur maison de couture à Toulouse, « Caftan Original ». Leurs créations : des caftans à la croisée des chemins marocains et français. Si elles vivent et ont leur boutique en France, elles conservent dans leur cœur la ville de Fès où elles font réaliser leurs créations. Portrait tissé.

Par Julie Chaudier

Il y a un duo peu banal à Toulouse. Les jumelles Amel et Nadia Ezzine tiennent ensemble une maison de couture, Caftan Original. Nées dans les Vosges, en France, les deux trentenaires sont originaires, par leurs deux parents, de la ville de Fès. Avec une mère couturière, des oncles tailleurs de vêtements traditionnels marocains pour hommes, des tantes brodeuses et dentellières et un père coiffeur, les deux jeunes femmes ont fait comme Obélix - pour la couture plutôt que la potion magique, toutefois - elles sont tombées dedans quand elles étaient petites.

En 2000, Nadia et Amel ont lancé une société d'organisation de mariage. « Nous avons une approche globale du soin donné à la jeune mariée, or ce que nous trouvions tout prêt dans le commerce ne nous plaisait pas et peu à peu nous avons ainsi commencé à réaliser nos propres créations », explique Amel.

En 2005, les deux jeunes femmes ouvrent en parallèle deux salons de coiffure et d'esthétique à Toulouse qui servent rapidement de point de vente de leurs robes et accessoires. Le succès venant, elles créent leur propre marque de caftans : Caftan Original.

Leurs créations portent l'empreinte de leur double culture franco-marocaine. Elles adaptent le caftan traditionnel à la mode européenne. « Nous prenons le parti de souligner et de sublimer le corps des femmes plutôt que de le cacher, tout en gardant les caractéristiques incontournables du caftan, telle que la large ceinture rigide marquant la taille, les détails de broderies au fil d'or ou au fil de soie sur les encolures et les manches entièrement réalisés à la main (■fifa), ainsi

que la qualité des étoffes traditionnelles », détaillent les jumelles.

Installées à Toulouse où elles disposent à présent d'une véritable boutique, les deux Franco-marocaines n'oublient pas leur autre ville de cœur, Fès. Une dizaine de couturières et de maâlems réalisent leurs créations dans la ville de leurs parents. Parce qu'elles parlent arabe, connaissent bien la ville et y ont toute leur famille, elles n'ont guère eu de peine à trouver les bonnes personnes.

« Nous sommes fières de cet art-artisanat. Même si nous réalisons des caftans modernes, nous conservons une technique de fabrication identique à celle qui est utilisée depuis plusieurs siècles », explique Amel. Fin juillet 2010, les deux créatrices ont présenté leur marque à Ifrane dans le cadre du Premier Forum des Jeunes Marocains du Monde.

Ouverture sur le monde

Les clientes des deux sœurs sont françaises, marocaines, algériennes, souvent de futures mariées. « Beaucoup de jeunes femmes en France qui font un mariage mixte s'adressent à nous », raconte Amel. Grâce à leurs boutiques en ligne les deux jeunes femmes espèrent étendre leurs ventes à d'autres pays comme les Emirats Arabes Unis et les Etats Unis.

« Nous faisons des caftans sur mesure. Les femmes sélectionnent un modèle sur notre site internet, puis elles nous envoient leurs mensurations », explique Amel. Les deux sœurs voient grand : elles souhaitent encore ouvrir une maison de couture à Fès et franchiser leur marque.

Accessoires : ceintures et bijoux

La majeure partie des accessoires des caftans sont des ceintures en cuivre argenté ou doré. « La ceinture est très importante, elle est un élément constitutif du caftan lui-même », explique Amel Ezzine. Elles sont dessinées par les deux sœurs et réalisées par des artisans marocains. Avec du fil de soie travaillé sur le même principe que la sfifa et les cordelettes du caftan, des motifs sont aussi montés sur un support pour donner de grosses ceintures. « Nous travaillons aussi sur une collection de bijoux à porter avec les caftans », annonce Amel. Ce seront des bijoux tout en argent associés à des motifs en fil de soie.



Caftan Original

Caftan deux pièces manches évasées en satin de soie rose et mousseline vert. Ornaments de broderie fine rose. Cintré par une ceinture souple.

www.lecaftanoriginal.com



Caftan Original

Caftan bustier deux pièces en velours de soie mauve et satin de soie vert, cintré par une ceinture rigide en forme de caca-huète.

www.lecaftanoriginal.com



Caftan Original

Caftan bustier une pièce en satin blanc et travaillé de broderies fines, cintré par une ceinture rigide.

www.lecaftanoriginal.com



Caftan Original

Caftan deux pièces dos nu en mousseline noire et à pois blanc. Fermeture au niveau du coup fini avec deux souchas. Cintré par une ceinture rigide.

www.lecaftanoriginal.com



پاپلاک پی
نہہ انظہلا .com